

## HBS TP

**Hydraulique, Bâtiment, Service  
et Travaux Publique**

Tel. 45 29 17 47

Port. 48 80 26 70 - 44 89 84 44—22 21 41 06

BP : 778 – Nouakchott – Mauritanie

E-mail : entrphbstp@yahoo.fr



**REFERENCES GENERAL DE L'ENTREPRISE**

**HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

**HBS TP**  
**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

***LISTE DES PROJETS  
DEPUIS LA CREATION  
EN 2004***

**HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

**HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

# **A. HYDRAULIQUE**

**HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

**HBS TP**  
**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

**C U N**  
**CONSTRUCTION DE LA POTENCE DU KSAR**  
**MONTANT DU MARCHE : 18 667 715 UM-MRO**

**PJ :**

**Contrat de travaux  
Pvs des réceptions**

Voir date de la signature  
B=186677  
Sous  
603/01/07

B=186677  
186677  
273854  
603/01/07

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Honneur - Fraternité - Justice  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS  
COMMUNAUTE URBAINE DE NOUAKCHOTT

Marché N° : 000002/CCM-CUN/2006

**Objet :** Travaux de réhabilitation de la potence du Ksar  
**Adjudicataire :** Groupement H.B.S.T.P/M.T.B Sarl  
**Montant :** 18.667.715 UM hors taxes  
**Financement :** Région Ile-de-France  
**Adjugé le :** le 19/10/2006  
**Approuvé le :** 23 Nov 2006  
**Notifié le :** 2 DEC 2006  
**Délai d'Exécution :** 3 mois



VISA  
du Président de la Commission Communautaire des Marchés

- Du Maître d'Ouvrage
- Un membre de la Commission Communautaire des Marchés
- De la Maîtrise d'Oeuvre

**18. Réception définitive**

La réception définitive sera prononcée par la même commission que celle désignée à l'article 17 à l'expiration d'un délai de garantie d'un an et selon les critères exigés par la réception provisoire.

**19. Enregistrement et timbres**

Les formalités et les coûts d'enregistrement et timbres sont à la charge de l'Entrepreneur.

**20. Approbation du Marché**

Le Marché ne sera exécutoire qu'après son approbation par Monsieur le Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications.

03 JAN 2007  
FAIT A NOUAKCHOTT LE 23/11/06  
Fait à Nouakchott, le 23.11.06.....  
cent quatrevingt mille six cent soixante deux sept  
Le Directeur de l'Enregistrement

LU ET APOUVE

L'Entrepreneur  
**Ahmed Ould Abdatt**

Le Président de la Communauté Urbaine de Nouakchott  
**Maître Didi Ould BOUNAAMA**



Le Ministre de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications.

**MOHAMED AHMED OULD MOHAMED LEMINE**





Projet de réhabilitation de la potence communautaire de Ksar

**Procès verbal de réception provisoire**

L'An Deux Mille Sept et le 27 Novembre, la commission ci-dessous a effectué une visite sur le site de la potence et a constaté la levée de l'ensemble des réserves émises lors du PV de réserve en date du 21 Novembre 2007 sur les travaux du projet en question.

Etaient présents :

Mr.: Adellahi O/ Sidi	CUN
Mr.: François PARNAUD	RIF
Mr.: Fall Ahmet	Bureau de suivi AAD
Mr.: Hbib Benyamine	Gpt HBSTP/ MTB
Mr.: Mohamed Vall O/ Cheikh	Gérant de La potence

A la suite de ce constat, la commission a prononcé la réception provisoire sans réserve des travaux de réhabilitation du projet cité plus haut.

Ont signé :

Pour la CUN

Abdellahi O/ Sidi

Pour le Bureau de suivi

FALL AHMED

Pour la RIF

François PARNAUD

Pour le Gpt HBSTP/MTB

Hbib Benyamine

Pour la Potence  
Med-Vall O/ Cheikh

بسم الله الرحمن الرحيم

République Islamique de Mauritanie  
Honneur – Fraternité – Justice  
COMMUNAUTE URBAINE DE  
NOUAKCHOTT

N° / C.U.N 07

00147



الجمهورية الإسلامية الموريتانية  
شرف – إخاء – عدالة  
مجموعة انواكشوط الحضرية

Nouakchott, le 30 NOV 2007  
انواكشوط بتاريخ

Le Secrétaire Général

الأمين العام

Réf :

نمرجع :

Objet :

الموضوع :

Attestation

Nous soussigné, Mohamed Abdellahi Ould Bouthiah, Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Nouakchott, atteste par la présente que le groupement d'entreprises HBS-TP/MTB a réalisé dans le cadre du marché n° 2/CCM-CUN/2006 en date du 11/12/2006, les travaux de réhabilitation de la potence de la CUN sus au Ksar d'un montant s'élève à 18.667.715UM en hors taxes.

Mohamed Abdellahi Ould Bouthiah

01 SEP 2008

334





**HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

## **B. BATIMENTS**

**HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

**HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

**AMEXTIPE / MHUAT / DB**

**CONSTRUCTION DU CENTRE HOSPITALIER DE  
NEMA - WILAYA DU HODH ECH-CHERGUI**

**MONTANT DU MARCHE : 1 590 036 946 UM-MRO  
MONTANT DE L'AVENANT 159 484 584 UM - MRO  
MONTANT TOTAL : 1 749 521 530 UM - MRO**

**PJ :**

**Contrat de travaux  
Pvs des réceptions**

Agence Mauritanienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public  
pour l'Emploi



PROGRAMME DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION  
D'INFRASTRUCTURES PUBLIQUES (PROCRIP)

PROJET DE CONSTRUCTION DE L'HOPITAL REGIONAL DE NEMA

Avenant n°01 au Marché N°0493/T/04/AMEXTIPE/2014 en date du 14/11/2014

Montant Initial du Marché : 159 003 694,6 UM en MRU

Equivalent à : 1 590 036 946 UM MRO TTC

Montant de l'Avenant n°1: 15 948 458,4 UM en MRU

Equivalent à : 159 484 584 UM MRO TTC

Montant du Marché après Avenant : 174 952 153 UM MRU

Equivalent à : 1 749 521 530 UM MRO TTC

Entreprise : Groupement d'Entreprises HBSTP /ECIM

Date de signature : 23/02/2018

Financement : Budget de l'Etat

VISA DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DES MARCHES DE  
L'AMEXTIPE

- La Note Technique ci-jointe, signée le 18/01/2018 et qui constitue désormais partie intégrante du contrat, a été établie pour déterminer l'incidence financière des travaux supplémentaires susmentionnés. Il ressort de la Note Technique ainsi élaborée un montant total en plus value de : 15 948 458,4 UM en MRU équivalent à : 159 484 584 UM en MRO TTC toutes taxes comprises.
- Le MHUAT, par lettre n° 42 en date du 20 février 2018, a donné son avis de non objection pour la signature de l'avenant n° 1 au marché.

De ce qui précède il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant :

Le présent avenant est relatif à l'exécution des travaux supplémentaires définis dans la note technique ci-jointe, qui fait partie intégrante du contrat 0493/T/04/AMEXTIPE/2014 en date du 14/11/2014 et relatif à la construction d'un Hôpital Régional à Néma.

Article 2 : Montant de l'avenant/Montant du contrat :

Le montant en plus value du présent avenant est de : **15 948 458,4 UM** TTC en MRU (quinze millions neuf cent quarante-huit mille quatre cent cinquante huit virgule quatre ouguiyas MRU) équivalent à : **159 484 584 UM** en MRO (cent cinquante neuf millions quatre cent quatre vingt quatre mille cinq cent quatre vingt quatre Ouguiyas toutes taxes comprises) et un délai de 04 (quatre) mois.

Le montant total du contrat passe de : **159 003 694,6 UM** TTC en MRU (cent cinquante neuf millions trois mille six cent quatre vingt quatorze virgule six Ouguiyas toutes taxes comprises en MRU) soit : **1 590 036 946 UM** (un milliard cinq cent quatre vingt dix millions trente six mille neuf cent quarante six Ouguiyas TTC en MRO) à : **174 952 153 UM** (cent soixante quatorze millions neuf cent cinquante deux mille cent cinquante trois ouguiyas TTC en MRU) soit : **1 749 521 530 UM** (un milliard sept cent quarante neuf millions cinq cent vingt et un mille cinq cent trente ouguiyas TTC en MRO)

Article 3 : Etendue :

Toutes les autres dispositions du contrat 0493/T/04/AMEXTIPE/2014 en date du 14/11/2014 restent inchangées

Nouakchott le 22/02/2018

Pour le Groupement d'Entreprises

HBSTP/ECIM:

Le Mandataire

Le Directeur Général de HBS-TP

Hbib O. Benyamine.



Pour l'AMEXTIPE :

Le Directeur Général par intérim

Cheikh Tidiane DIAGANA



Attestation

Je soussigné Directeur Technique de l'Agence Mauritanienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (AMEXTIPE) atteste par la présente que le groupement d'entreprise HBS-TP/ ECIM a exécuté pour le compte de l'Agence le projet de construction de l'hôpital régional de Néma dans les conditions suivantes :

- Montant TTC du contrat initial : 159 003 694.6
- Montant de l'avenant N° 01 : 15 948 458.4
- Date de démarrage des travaux : 14/11/2014
- Délai d'exécution : 20 mois

Les travaux sont exécutés actuellement à un taux de plus de 90%.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Nouakchott, le 27 /10/2018

Le Directeur Technique



**HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**



**HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

**MHUAT / DB**

**CONSTRUCTION DU CENTRE HOSPITALIER DE  
KAEDI**

**MONTANT DU MARCHÉ : 1 541 609 157 UM-MRO**

**MONTANT DE L'AVENANT 94 919 000 UM-MRO**

**PJ :**

**Contrat de travaux  
Pvs des réceptions**

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE

Direction des Bâtiments

Marché après appel d'offres pour la Construction du  
Centre Hospitalier de Kaédi

Marché n° 22/CCM/H

Montant : 1 541 609 157 UM TTC

Contributaire : Gpmt A T P A/H B S T-P

Délai : 11 Mois

Financement : Budget RIM 2011



VISA :

Le Président de la Commission Centrale des Marchés

Les points du marché sont indiqués en lettres majuscules et en chiffres arabes comme suit :

ARTICLE 4-8 : RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur est reconnu contractaire, pour s'en être pleinement rendu compte de la nature des lieux, les caractéristiques climatiques, la nature des terrains, les conditions de travail et la nature des travaux ainsi que les risques et sujétions qu'elles pourront entraîner.

A ce titre, il ne pourra se prévaloir d'aucune omission, erreur ou imprécision du dossier technique.

L'entrepreneur sera seul et pleinement responsable des accidents et dommages de toute nature qui surviendraient à son personnel, à son matériel du fait et à l'occasion des travaux. Il règlera le cas échéant, les dommages sans l'intervention de l'administration.

ARTICLE 4-9 : DOCUMENTS À FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR

Dans un délai de vingt (20) jours suivant la notification de l'ordre de service invitant l'entrepreneur à commencer les travaux, celui-ci devra fournir à l'administration les documents suivants :

- le cautionnement définitif,
- la liste du personnel et du matériel affectés au chantier
- Tous les plans et détails nécessaires à l'exécution des travaux visés par un Bureau de Contrôle agréé en Mauritanie (en 04 jeux tirés) et sur support numérique.
- Copie du contrat avec le bureau de contrôle.

Il est bien précisé que les approbations données par l'Administration ne réduisent en rien la responsabilité de l'entrepreneur, en particulier en cas d'erreur ou d'omission dans les tâches à réaliser, ou non respect des pièces descriptives.

Le contrôle de tous les plans d'exécution sera effectué à la charge de l'entrepreneur, par un organisme de contrôle agréé, avant présentation au chef des travaux.

ARTICLE 4-10 : RÉSILIATION DU MARCHÉ

La résiliation peut intervenir soit à l'amiable, soit par décision unilatérale de l'Administration, soit sur une décision judiciaire conformément aux articles 128 à 131 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 4-11 : RÉFÉRENCES AUX TEXTES GÉNÉRAUX

L'entrepreneur reste soumis aux stipulations du décret n°2002/08 du 12/02/2002, portant Code des Marchés Publics.

ARTICLE 4.12 : APPROBATION DU MARCHÉ

Le présent marché ne sera exécutoire qu'après sa signature par le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire et son approbation par Monsieur le Premier Ministre.

Lu et Approuvé  
L'entrepreneur  
de groupe  
M. Mohamed Ould Lebchir



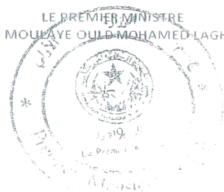
Fait à Nouakchott, le.....

Le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme  
et de l'Aménagement du Territoire

Ismail Ould Bedde Ould Cheikh Sdiya



LE PREMIER MINISTRE  
Dr MOUAYE OULD MOHAMED LAGHDAF



**COHABITATION DU CENTRE HOSPITALIER DE N. AED.**

**NOTE TECHNIQUE**

Ce document a été mis en œuvre de la politique en matière de transparence publique de l'État conformément à l'instruction de Monsieur le Président de la République s'agissant de la construction d'un Centre Hospitalier à N. AED sur le site de l'ancien N. AED.

À l'issue d'une procédure d'appel d'offres, le marché des travaux a été attribué au Groupement d'entreprises ATPA/HBSTP pour un montant de 1.541.609.157 UM TTC et un délai de onze (11) mois. Le marché a été notifié le 10/04/2011.

Pendant l'exécution des travaux, il a été constaté que les surfaces de dallage pour les circulations étaient faibles au regard des ouvrages prévus. Ces quantités doivent être revues pour assurer une fluidité au niveau de la circulation à l'intérieur du Centre Hospitalier.

Suite à la visite de Monsieur le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire le 12 août 2012, il a été convenu de prévoir des allées dallées en béton armé.

La présente note a pour objet de décrire les travaux à réaliser et d'évaluer l'incidence financière additionnelle.

Les relevés et calculs établis par le Groupement ont fait ressortir une incidence financière de 174.000.000 UM. Les vérifications et corrections faites par les services compétents de la Direction des Bâtiments et Équipements Publics ont permis de réduire cette incidence au montant ci-après.

Les travaux se composent d'allées dallées de 7,00 m de large, toutes sujétions (remblais, déblais, béton armé et assainissement). Le plan de levé topographique fait ressortir les différentes cotes. Le calcul des cubatures fait ressortir les volumes suivants :

Désignation	Unité	Quantité
Déblai	M <sup>3</sup>	4 836
Remblai d'apport	M <sup>3</sup>	2 740
Béton de propreté	M <sup>3</sup>	430
Béton armé (allées de 7,00 de large)	M <sup>3</sup>	1 210

Sur la base des prix initiaux de l'entreprise, le montant additionnel est de :

Designation	U	Q	PU	PT
Déblais	m <sup>3</sup>	4 836	2 000	9 672 000
Remblais compactés provenant des déblais	m <sup>3</sup>	4 110	2 500	10 275 000
Remblais compactés d'apport	m <sup>3</sup>	2 740	2 500	6 850 000
Soubassement en agglomérés pleins de 20 au droit de l'incinérateur, cuisine, maternité et chirurgie	m <sup>3</sup>	910	5 200	4 732 000
Béton de propreté sous dallage voirie	m <sup>3</sup>	430	30 000	12 900 000
Béton armé pour dallage voirie	m <sup>3</sup>	1 210	71 500	86 515 000
Canevas pour drainage des eaux pluviales	ml	4 200	1 600	6 720 000
Bois dur en Béton	ml	2 200	2 000	4 400 000
<b>TOTAL</b>				<b>174 000 000</b>

Designation	U	Q	PU	PT
Chape et carrelage en agglomérés	m <sup>2</sup>	2 500,00	4 000	10 000 000
Exécution des circulations et de l'agglomérés	m <sup>2</sup>	2 742,00	15 000	41 145 000
<b>Total moins-value</b>				<b>51 145 000</b>
<b>Total en plus-value</b>				<b>34 919 000</b>

Ce qui fait un pourcentage de 6,16 % par rapport au montant initial.

Le montant des travaux supplémentaires est de **Quatre Vingt Quatorze Million Neuf Cent Dix Neuf Mille ouguiyas**, toutes taxes comprises. Ce qui fait passer le montant du marché de 1.541.609.157 UM TTC à **1.636.528.157 UM TTC**.

L'entreprise fera établir un cautionnement équivalent à 5% du montant des travaux supplémentaires.

Fait à Nouakchott, le 20 décembre 2012

Pour la DBEP/MHUAT : Pour le Groupement ATPA/HBSTP

Sow Amadou Moctar, Sidi Mohamed Ould Lebchir

Directeur des Bâtiments et Équipements Publics Mandatitaire

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire  
-MHUAT-  
DIRECTION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS  
Projet Construction du Centre Hospitalier de Kaédi

PROCES-VERBAL DE  
RECEPTION PROVISOIRE

L'an deux mil treize et le Mercredi 28/08/2013 à 12 heures, la commission de réception composée de

M. N'gaïde Alassane	Représentant la CPMP-SI
M. Mohamed Ould Brahim Ould Boubacar	Représentant la DBEP/MHUAT
M. Ba Idrissa	Représentant le MS
M. Amar Vall Ould Mohamed	Représentant de DGB/MF
M. Mohamed Salek Ould Beweb	Représentant le LNTP
M. Sidi Mohamed Ould Lebchir	Représentant du Gpmt ATPA/HBST-P

est venue à Kaédi où elle a procédé à la visite des travaux cités en objet, en vue de leur réception provisoire.

Après avoir constaté et vérifié l'exécution des travaux, leur conformité au dossier technique, la commission a émis les réserves suivantes:

1) Bâtiment Principal

- vérifier l'alimentation électrique pour tout le bâtiment et Compléter les Appareillage électrique prévue dans le devis (prise, ampoules.....)
- F et P des couvre joint pour les joint de dilatations
- terminer les travaux des peinture
- Corriger les imperfections de la rampe d'accès;
- Corriger les finition après la pose des appareille.
- vérifie les quantité des climatiseur et brasseur d'air prévue dans le devis et posé chaque à son places;
- Réglage de toutes les menuiseries et changer les serrures qui son en panne;
- Corriger le Plombage des portes radiologie avec Plomb au lieu de tôle Métallique
- Faire la peinture antirouille sur menuiserie métallique (grille métallique sur fenêtres)
- raccordements des carreaux et carreau faïence sur mur et paillasse
- Complétai la F et P des bandes anti-choc (protection des murs contre les chariots)
- F et P le revêtement Plomb des Salles de Radiologie

Un délai de 15 jours, pour compter de la date de signature du présent procès-verbal, est accordé à l'entreprise, pour faire constater par le Délégué du MHUAT, la levée de toutes les réserves, en vue de promouvoir la réception provisoire des travaux.

Le 08 septembre 2013

Ont signé:

Pour la CPMP/SI  
N'gaïde Alassane

Pour la DBEP/MHUAT  
Mohamed O' Brahim O' Boubacar

Pour le MS  
Ba Idrissa

Pour le LNTP  
Mohamed Salek Ould Beweb

Pour le DGB/MF  
Amar Vall Ould Mohamed

Représentant au Gpmt ATPA/HBST-P  
Sidi Mohamed Ould Lebchir

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire  
- MHUAT -

DIRECTION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS

DELEGATION REGIONALE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
GORGOL/KAEDI

Projet de Construction du Centre Hospitalier de Kaédi

ATTESTATION DE LEVEE DE RESERVES

L'an deux mil treize et le Mardi Vingt Quatre décembre, après la visite du Centre Hospitalier de Kaédi, nous avons constaté la levée des réserves mentionnées sur le procès verbal de réception provisoire en date du 28/08/2013.

Fait à Kaédi, le 24 Décembre 2013

Les Signataires :

Pour Le Groupement ATPA/HBSTP

Mahfoudh Ould Lebchir

Pour le DRHUAT/Kaédi

Harouna Coulibaly



**CONSTRUCTION DE L'HOPITAL DE KAEDI**



***CONSTRUCTION DE L'HOPITAL DE KAEDI***

**HBS TP**  
**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

**AMEXTIPE / MHUAT / DB**  
**CONSTRUCTION D'UNE MOSQUE CENTRALE,  
D'UNE MOSQUE DE QUARTIER ET D'UN STADE  
A TINTANE**  
**WILAYA DU HODH EL GHARBI**

**MONTANT DU MARCHE : 656 785 936 UM-MRO**  
**MONTANT DE L'AVENANT 19 000 000 UM-MRO**

**PJ :**

**Contrat de travaux  
Pvs des réceptions**



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Honneur – Fraternité – Justice

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE – MHUAT

ETABLISSEMENT POUR LA RÉHABILITATION ET LA  
RÉNOVATION DE LA VILLE DE TINTANE - ERRT

MARCHE DE TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION DE LA MOSQUEE CENTRALE, D'UNE MOSQUEE DE  
QUARTIER ET DU STADE MUNICIPAL A TINTANE – Lot n° 03

Marché N° : 08/ERRT/012 *Marché N° 008/CAMP/ST/12*  
Titulaire : Groupement ATPA/HBSTP  
Montant : 656 785 936 UM TTC  
- Part HTT : 604.243.061  
- Fiscalité indirecte : 52.542.875  
Durée : 12 Mois  
Financement : FSD : 92% et RIM : 8%  
Approuvé le : \_\_\_\_\_  
Notifié le : \_\_\_\_\_

Visa du Président de la  
Commission des Marchés des Secteurs des Infrastructures



Contrat ERRT / Groupement ATPA/HBSTP – Lot n° 3

29. PUBLICITE

En cours de chantier, aucun panneau publicitaire ne sera autorisé sur le chantier sans la permission écrite de l'Ingénieur, à l'exception des panneaux d'identification dont le libellé et les dimensions devront auparavant avoir reçu l'accord du Maître d'Ouvrage Délégué.  
Aucun renseignement relatif aux travaux ne pourra être donné par l'entrepreneur à des personnes étrangères au chantier.  
Les demandes de la presse seront envoyées au Maître d'Ouvrage Délégué.

30. VALIDITE DU MARCHÉ

Le présent marché ne sera exécutoire qu'après son approbation par Monsieur le Premier Ministre et sa notification à l'entrepreneur par le Maître d'Ouvrage Délégué.

Fait à Nouakchott, le \_\_\_\_\_

Lu et accepté

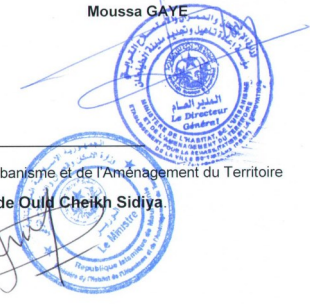
L'Entrepreneur  
Sidi Mohamed Ould Lebchir

Le Directeur Général de l'ERRT  
Moussa GAYE



Approuvé le \_\_\_\_\_

Monsieur le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire  
Ismail Ould Bodde Ould Cheikh Sidiya



Monsieur le Premier Ministre

Docteur Moulaye Ould Mohamed Laghdhaf



نسخة طبق الأصل الأيمن للوزارة  
Copie certifiée conforme  
Le Secrétaire Général du Gouvernement





***CONSTRUCTION DE LA MOSQUE DE TINTANE***





***CONSTRUCTION DE LA MOSQUE DE TINTANE***





المدير العام *Le Directeur Général*

10 NOV 2019

ATTESTATION

Je soussigné, Mohamed El Moctar Ould Mohamed Lehbib, Directeur Général de l'Etablissement pour la Réhabilitation et la Rénovation de la ville de Tintane (ERRT), atteste par la présente que le groupement d'entreprises ATPA / HBS TP a réalisé pour le compte de l'ERRT les travaux de **construction d'une mosquée centrale, d'une mosquée de quartier et d'un stade municipal à Tintane** pour un montant de **65 678 593 MRU** (soixante cinq millions six cent soixante dix huit mille cinq cent quatre vingt treize Ouguiya). Les travaux ont été réceptionnés en date du 8 Octobre 2019.

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Mohamed El Moctar Ould Mohamed Lehbib





**HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

## **HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

## **DPEF / MEN**

### **EXTENSION DU COLLEGE DE SEYLIBABY - NIMLANE**

#### **MONTANT DU MARCHE :**

- **SEYLIBABY : 32 958 181 UM-MRO**
- **NIMLANE : 24 028 181 UM-MRO**

**PJ :**

**Contrat de travaux  
Pvs des réceptions**

Nouakchott, le 29 août 2013

N° 540/DPEF/TM/13

### ATTESTATION


Je soussigné, Toinsi Ould Mokhtar, Directeur des Projets Education/Formation, atteste par la présente, que les marchés passés avec l'Ets **HBS TP/EMATRAD**, ont été exécutés.

Il s'agit des marchés des travaux de construction, ci-après indiqués :

- N° 738/49/CCM/DPEF/PNDSE/11/GV11-Extension du collège de Sélibaby (Guidimakha) d'un montant de 32 958 181 UM ;
- N° 741/52/CCM/DPEF/PNDSE/11/GV11-Extension du Collège de Nimlane (Tagant) d'un montant de 24 028 181 UM.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le Directeur



### DPEF PROJET DE CONSTRUCTION DE 7 SALLES DE CLASSE AU LYCEE DE SEILIBABY

Marché N° : 738/49/CCM/DPEF/PNDSE/11/GV11

### PROCES-VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE

L'an deux mil douze et le Dimanche 26 Septembre à 15 h 30 TU, la commission ci-dessous citée s'est réunie dans l'enceinte du Lycée de Seilibaby en vue de procéder à la réception provisoire de la construction 7 salles de classe et équipé de tables bancs au Lycée de Sélibaby, objet du marché n° :738/49/CCM/DPEF/PNDSE/11/GV11, relatif aux travaux d'extension du Lycée de Sélibaby, passé avec la société **Groupement HBSTP/EMATRAD**.

Il s'agit de Messieurs:

- M. Mohamed Vall Ould Tijani, CPMSS,
- M. Cheikh Ould Med Sid, CSCS/DPM/MENESRS
- M. Abdellahi BA, CTR/DPEF,
- M. Ahmed O/ Abdatt, GroupementHBSTP/EMATRAD, Entreprise

La Commission a procédé à la visite du chantier de construction de 7 salles de classe équipé en tables bancs au Lycée de Sélibaby, en vue de la réception provisoire.

Après vérification quantitative et qualitative de la construction et mobiliers livrés, la commission a constaté que les travaux sont achevés. La Commission a émis des réserves sur les éléments suivants :

#### **Salles de classe**

- Portes de 70 à remplacer par des portes de 90x210 conformément au plans et descriptif,
- Lissage et ponçage des tables bancs,
- Placer les tiroirs des tables bancs conformément au plans et descriptif.

#### **Décision :**

La commission de réception prononce la réception provisoire de salles de classe du Lycée de Seilibaby, objet du marché

N° :738/49/CCM/DPEF/PNDSE/11/GV11 sous réserve de la levée des observations ci-dessus.

L'entreprise s'engage à lever les observations dans un délai ne dépassant pas **45 jours**.

Fait à Seilibaby, le 26/09/2012 et ont signé :

- M. Mohamed Vall Ould Tijani, CPMSS,
- M. Cheikh Ould Med Sid, CSCS/DPM/MENESRS,
- M. Abdellahi BA, CTR/DPEF,
- M. Ahmed O/ Abdatt, Grp. HBSTP/EMATRAD, Entreprise,

**HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

**MDEDD**

**FIXATION MECANIQUE DES DUNES A  
NOUAKCHOTT**

**MONTANT DU MARCHE : 38 000 000 UM-MRO**

**PJ :**

**Contrat de travaux  
Pvs des réceptions**





Le Coordinateur المنسق

A Monsieur le Président du Goup  
ATPA/HBSTP

**Objet :** Notification du marché n°130/CCM/2011

**Monsieur le Président,**

J'ai l'honneur de vous notifier par la présente lettre le marché n°130/CCM/2011 relatif à la fixation mécanique des dunes au bloc 8 lots n°9;10 pour le Programme Spécial de Protection de la ville de Nouakchott (PSPVN).

Vous trouverez ci-joint trois exemplaires du marché revêtus des visas et signatures requis.

Le cautionnement définitif de 5% du montant du marché doit être présenté à l'administration concernée PSPVN (Spécialiste des marchés) dès la notification du marché.

Deux copies du marché enregistré à la direction du domaine doivent être transmises à l'administration (PSPVN).

Je vous demande de prendre les dispositions nécessaires pour respecter les clauses du marché.

DIAKITE BAMODY



Marché après appel d'offres restreint N° : 130 /CCM/PSPVN/2011

Objet : Fixation mécanique des dunes (40 hectares)

Attribitaire : Groupement ATPA/HBS TP

Délai d'Exécution : Trois (3) mois

Montant : 38 000 000 UM

Financement : Budget Etat



VISA du Président de la CCM



08 MAY 2011

**ARTICLE 15. PLANNING D'EXECUTION**

Le prestataire devra proposer à l'Administration, au plus tard cinq (5) jours calendaires à compter de la date de notification du marché, le planning ainsi qu'un schéma d'organisation détaillé des travaux.

**ARTICLE 16. RECEPTION PROVISOIRE**

En vue de procéder à la réception provisoire des travaux, dès leur achèvement, le prestataire doit prévenir l'Administration, par lettre dûment déchargée. La réception interviendra dans les dix (10) jours à compter de la date de réception de la lettre déchargée.

La réception fera l'objet d'un Procès Verbal établi par la Commission de réception.

La Commission de réception est composée comme suit :

- Un représentant de la CCM
- Le Coordinateur du PSPVN
- Le chef du service des marchés au MDEDD
- Un représentant de la Direction Générale du Budget
- Un représentant du Ministère du Commerce
- Le représentant du prestataire

**ARTICLE 17. RECEPTION DEFINITIVE**

La réception définitive des travaux sera effectuée après la fin des travaux d'entretien prévus, par la commission désignée à l'article 16. Cette réception aura lieu sur convocation de l'Administration et sur la base du rapport du Coordinateur constatant la levée de toutes les réserves.

**ARTICLE 18. CONTESTATIONS ET LITIGES**

Si au cours de l'exécution du marché, des différends s'élèvent entre l'Administration et le prestataire, et donnent lieu à des contestations, les deux parties conviennent que le litige fera l'objet de négociation entre les parties en vue de parvenir à un règlement à l'amiable. Si au bout de deux (2) semaines, il s'avère qu'aucune entente n'est possible, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.

**ARTICLE 19. REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX**

Le présent marché est soumis aux dispositions du Décret 2002-08 du 12 Février 2002 portant code des marchés publics en Mauritanie.

**ARTICLE 20. APPROBATION DU MARCHÉ**

Le présent marché ne sera exécutoire qu'après son approbation par Monsieur le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre Chargé de l'Environnement et du Développement Durable.

Fait à Nouakchott, le 08 MAI 2011

Le Prestataire  
SIDI MOHAMED OULD LEBCHIR



Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre  
chargé de l'Environnement et du Développement  
Durable

Amédi CAMARA



**HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

**DPEF / MEN**

**CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURE POUR  
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

**MONTANT DU MARCHE : 5 605 240 UM - MRO**

**PJ :**

**Contrat de travaux  
Pvs des réceptions**

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Honneur - Fraternité - Justice  
MINISTRE D'ETAT A L'EDUCATION NATIONALE, A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET A  
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
DIRECTION DES PROJETS EDUCATION - FORMATION

N° 733/DPEF/PNDSE/11/C2D2

**CONTRAT DE PETITS TRAVAUX**

**Objet :** Construction de 2 blocs latrines élèves et un bloc de latrines Administration au lycée El Jedida

**Adjudicataire :** HBS TP

**Montant (TTC) :** 5 605 240 UM (Cinq millions six cent cinq mille deux cent quarante ouguiya)

**Financement :** C2D2

**Délai d'Exécution :** 2 mois

**Imputation Analytique :** C022201



**16. Réception provisoire**

La réception provisoire sera prononcée à l'issue des essais ou contrôles nécessaires pour constater la conformité des ouvrages aux spécifications décrites dans les plans d'exécution. Elle sera effectuée, en présence de l'Entrepreneur, par une commission composée des représentants :

- Du Ministère délégué auprès du Ministère d'Etat, chargé de l'Enseignement secondaire ;
- De l'Administration ;
- De l'Entrepreneur.

**17. Réception définitive**

La réception définitive sera prononcée par la même commission que celle désignée à l'article 16 à l'expiration d'un délai de garantie d'un an et selon les critères exigés par la réception provisoire.

**18. Enregistrement et timbres**

Les formalités et les coûts d'enregistrement et timbres sont à la charge de l'Entrepreneur.

Fait à Nouakchott le

14 MAR 2011

Le Directeur Général de HBS TP



Le Directeur de la DPEF



06 AVR 2011



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Honneur - Fraternité - Justice  
Ministère d'Etat à l'Education Nationale à l'Enseignement  
Supérieur et à la Recherche Scientifique  
PROJET EDUCATION / FORMATION

**Infrastructures au profit de l'Enseignement Secondaire**

**Procès Verbal de Réception Définitive**

L'an deux mil douze et le Dimanche trente Septembre, la commission ci-dessous désignée s'est rendu sur les sites des Lycée El Jedida objet du marché N° 733/DPEF/PNDSE/11/C2D2.

Il s'agit de:

- |                      |                              |
|----------------------|------------------------------|
| Hamoud Ould Cheikhna | Coordinateur Regional DPEF   |
| Ahmed Ould Abdatt    | HBS-TP                       |
| Seyed Ould Amar      | Directeur du Lycée El Jedida |

Après constat in visus, la commission a prononce la réception définitive des chantiers du marché en question.



Directeur du Lycée El Jedida



Pour l'Entreprise



**HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

**DPEF / MEN**

**CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURE POUR  
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

**CONSTRUCTION DU COLLEGE 3 DE ZOUEIRATT**

**MONTANT DU MARCHE : 99 285 151 UM - MRO**

**PJ :**

**Contrat de travaux  
Pvs des réceptions**

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Honneur - Fraternité - Justice  
MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU DEVELOPPEMENT  
DIRECTION DES PROJETS EDUCATION - FORMATION

N° 653/138/10/CCM/DPEF/PNDSE/169

Marché N° : 132 /CCM/DPEF/PNDSE/09  
Relatif au DAO N°98/DPEF/PNDSE/2009

**Objet :** Construction d'un collège complet à Zouerate (Tiris Zemmour)  
**Adjudicataire :** HBS TP  
**Montant TT :** UM : 99 285 151 (quatre vingt dix neuf millions deux cent quatre vingt cinq mille cent cinquante et un ouguiya)  
**Financement :** Budget Etat  
**Délai d'Exécution :** 8 MOIS  
**Imputation analytique :** C022101

Visa du Président de la Commission Centrale des Marchés



5

#### 18. Réception provisoire

La réception provisoire sera prononcée à l'issue des essais ou contrôles nécessaires pour constater la conformité des ouvrages aux spécifications décrites dans les différents composants du DAO. Elle sera effectuée, en présence de l'Entrepreneur, par une commission composée des représentants :

- De la Commission Centrale des Marchés ;
- Du Ministère de l'Enseignement Secondaire et du Supérieur ;
- De l'Administration.

#### 19. Réception définitive

La réception définitive sera prononcée par la même commission que celle désignée à l'article 17 à l'expiration d'un délai de garantie d'un an et selon les critères exigés par la réception provisoire.

#### 20. Enregistrement et timbres

Les formalités et les coûts d'enregistrement et timbres sont à la charge de l'Entrepreneur.

#### 21. Approbation du Marché

Le Marché ne sera exécutoire qu'après son approbation par Monsieur le Premier Ministre.

Fait à Nouakchott, le

Pour l'Entreprise  
Le Directeur Général  
Ahmed Ould Abdatt



Pour l'Administration  
Le Ministre des Affaires Economiques  
Et du Développement  
Docteur Sidi Ould Tah



Le Premier Ministre  
Docteur Moulaye Ould Mohamed Laghdaf



14 JAN 2010

## PROCES VERBAL DE REMISE DES CLEFS

L'an deux mil douze et le Lundi 16 Juillet à 11 h TU, la commission ci-dessous citée s'est réunie dans les locaux du collège 03 de Zoueirat en vue de la remise des clefs du collège 03 de Zoueirat après la réception provisoire qui a été faite par la commission de réception à la DREFP.

La commission ci-dessous composée :

- |                                  |                                |
|----------------------------------|--------------------------------|
| - M. M Mahmoud Ould Sidi Mohamed | CC AAJ/Wilaya Tiris Zemour     |
| - M. Yacoub Ould Abdellahy       | DREFP/Tiris/PI                 |
| - M. Souleymane Baro             | Adjoint au Maire               |
| - M. Samba Gadio                 | Représentant APE/Tiris Zemour  |
| - M. Abderahim Ould Abdatt       | HBS TP, Enterprise             |
| - M. Mohamed Ould Cheikh         | SG/Bureau Executive College 03 |

Après constat de lever des réserves citées dans le PV de réception provisoire, la Commission a procédé à la remise des clefs au DREFP/Tiris.

**NOTA BENNA:** L'entreprise a fourni les tabourets manquants dans le délai défini. Les téléphones et autres accessoires (prises, câbles, grille réparatrice, le branchement) ne sont pas à la charge de l'entreprise.

### Signatures

- M.M Mahmoud Ould Sidi Mohamed

**CCAAJ/Wilaya Tiris Zemour**

- Yacoub Ould Abdellahy

**DREFP/P.I. Tiris**

- Souleymane Baro

**Adjoint au Maire**

- M. Abderahim Ould Abdatt

**HBS TP, enterprise**

- Mohamed Ould Cheikh

**SG/Bureau executive College 03**

- M. Samba Gadio

**Représentant APE/Tiris Zemour**



**HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

**DPEF / MEN**

**CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURE POUR  
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

**CONSTRUCTION DU COLLEGE DE**

**TOUJOUNINE 3**

**MONTANT DU MARCHE : 89 933 550 UM - MRO**

**PJ :**

**Contrat de travaux  
Pvs des réceptions**



N° 606/26/CCM/DPEF/PNDSE/08/09/01/05/10/2009

Marché N° : --- /CCM/DPEF/PNDSE/08  
DAO N° 88/DPEF/PNDSE/08

Objet: CONSTRUCTION, EN 12 LOTS SEPARÉS, DES SALLES DE CLASSES DANS DES  
ETABLISSEMENTS SECONDAIRES A NOUAKCHOTT

LOT 5 (collège de Toujounine 3)

Adjudicataire : H B S TP

Montant TTC : 89 933 550 UM.

Financement : Contrepartie (C2D2)

Adjudgé le : 14/01/2009

Délai d'Exécution : 10 mois

Imputation Analytique : C022101

VISA du Président de la CCM



18. Réception définitive

La réception définitive sera prononcée par la même commission que celle désignée à l'article 17 à l'expiration d'un délai de garantie d'un an et selon les critères exigés par la réception provisoire.

19. Enregistrement et timbres

Les formalités et les coûts d'enregistrement et timbres sont à la charge de l'Entrepreneur.

20. Approbation du Marché

Le Marché ne sera exécutoire qu'après son approbation par Monsieur le Premier Ministre.

Fait à Nouakchott, le

Pour l'Entrepreneur  
Le directeur Général de HBS  
Ahmed Ould Abdatt



Pour l'Administration  
Le Ministre de l'Education Nationale  
Ahmed Ould Bah

Le Premier Ministre

Moulaye Ould Mohamed Laghdaf



20 MAR 2009



11 MAI 2009

هاتم بنواكشوت بوم  
LE A NOUAKCHOTT LE 11 MAI 2009  
88/8  
هاتم بنواكشوت بوم  
huit cent quatre vingt dix neuf mille deux cent trente six  
L'inspecteur de l'enseignement

**DPEF/PNDSE**

**PROGRAMME DE CONSTRUCTION DES SALLES DE CLASSES DANS LES ETABLISSEMENTS SECONDAIRE A NOUAKCHOTT**

**PV DE RECEPTION DEFINITIVE DU COLLEGE DE TOUJOUNINE 3 LOT N° 5**

Marché N° 606/26/CCM/DPEF/PNDSE/09/C2D2

L'an deux mille Onze et le Mercredi, 9 Mars, la commission de réception composée de :

M.Mohamed Ould Lemrabott O/ Dah : **Conseiller CCM**  
M. Ba Ismaila : **CTR I/DPEF (Toujounine, Arafatt, Riyadh)**  
M. Abdellahi Ould Mohamed : **Bureau suivi B P R**  
M. Ahmed O/ ABDATT : **HBS-TP**

Après constat in visus et vue les différents PV (PV de réception provisoire attestation de levé des réserves), la commission prononce la réception définitive du chantiers en question.

**Conseiller CCM**  
M.Mohamed Ould Lemrabott O/ Dah

**Bureau suivi B P R**  
M. Abdellahi Ould Mohamed

**CTR I/DPEF**  
M. Ba Ismaila

**HBS-TP**  
M. Ahmed O/ ABDATT

PV de réception définitive lot N°5 du /09 /03/20

**DPEF/PNDSE**

**PROGRAMME DE CONSTRUCTION DES SALLES DE CLASSES DANS LES ETABLISSEMENTS SECONDAIRE A NOUAKCHOTT**

**PV DE RECEPTION PROVISOIRE DU COLLEGE DE TOUJOUNINE 3 LOT N° 5**

Marché N° 606/26/CCM/DPEF/PNDSE/09/C2D2

L'an deux mille dix et le dimanche deux Mai, la commission de réception composée de :

M.Maouloud ould n'diak : **Conseiller CCM**  
M. Mohamed Raré O/ Jeghdane : **MEFS/DFIS**  
M. Ba Ismaila : **CTR I/DPEF (Toujounine, Arafatt, Riyadh)**  
M. Abdellahi Ould Mohamed : **Bureau suivi B P R**  
M. Ahmed O/ ABDATT : **HBS-TP**

a constaté la levée des réserves émises dans le procès verbal du 27 Avril 2010 et le parfait achèvement des ouvrages.

A la suite de quoi la commission a prononcé la réception provisoire des travaux.

Une copie du présent PV sera remise à chaque membre de la commission.

**Conseiller CCM**  
M.Maouloud ould n'diak

**CTR I/DPEF**  
M. Ba Ismaila

**MEFS/DFIS**  
M. Mohamed Raré O/ Jeghdane

**Bureau suivi B P R**  
M. Abdellahi Ould Mohamed

**HBS-TP**  
M. Ahmed O/ ABDATT

PV levé des réserves (réception provisoire) lot N°5 du /29 /04/2010

Republique Islamique de Mauritanie  
Ministère des Affaires Economiques et du Développement  
Direction des Projets Education - Formation



الجمهورية الإسلامية الموريتانية  
وزارة الشؤون الاقتصادية والتنمية  
إدارة مشاريع التهييب والتكوين

Nouakchott, le 21 avril 2010

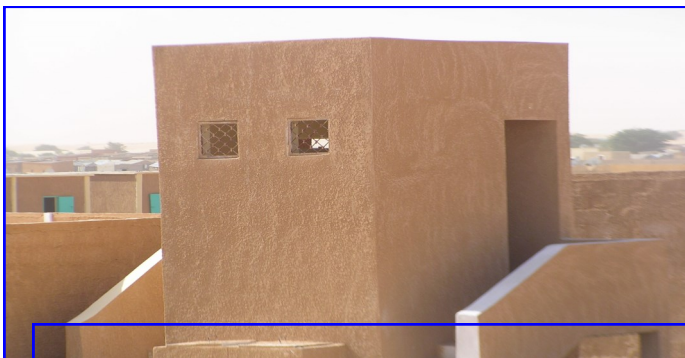
N° 417/DPEF/TM/10

**ATTESTATION DE BONNE EXECUTION**

Je soussigné, Mohamed Mahmoud O/ Chrif M'hamed, Directeur des Projets Education/Formation, atteste par la présente, que le Marché n° 606/26/CCM/DPEF/PNDSE/09/C2D2 passé avec la société **H.B. STP** relatif à la construction d'un Collège Complet à Toujounine 3 à Nouakchott, pour un montant de 89 933 550 UM toutes taxes comprises, a été exécuté par cette société.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Mohamed Mahmoud O/ Chrif M'hamed



***CONSTRUCTION COLLEGE TOUJOUNINE 3 –(2010)***

**HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

**DPEF / MEN**

**CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURE SCOLAIRE AU PRO-  
FIT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DPEF/BID**

**MONTANT DU MARCHE : 152 949 834 UM - MRO**

**PJ :**

**Contrat de travaux  
Pvs des réceptions**



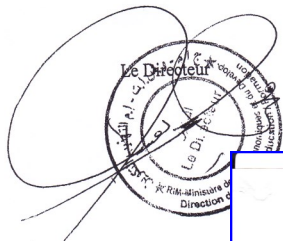
Nouakchott, le 16 août 2010

N° 584/DPEF/TM/10

### ATTESTATION DE BONNE EXECUTION

Je soussigné, Mohamed Mahmoud O/ Chrif M'hamed, Directeur des Projets Education/Formation, atteste par la présente que le Marché n° 208/89/CCM/DPEF/PNDSE/BID-RIM/04 passé avec le groupement AFRICA BATIMENT/RIDWOINE/HBS-TP relatif aux travaux de construction des infrastructures scolaires au profit de l'Enseignement Secondaire/DPEF/BID lot n° 1, pour un montant de 152 949 834 UM hors taxes et droits de douanes, a été exécuté par ce groupement.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit.



République Islamique de Mauritanie  
MINISTRE DE L'EDUCATION  
NATIONALE  
DIRECTION DES PROJETS  
EDUCATION FORMATION

Nouakchott, le 5 Janvier 2009

N° 005/DPEF/KT/2009

### ATTESTATION DE BONNE EXECUTION

Je soussigné, Mohamed Mahmoud Ould Chrif M'hamed, Directeur des Projets Education Formation, atteste par la présente, que le marché n° 208/89/CCM/DPEF/PNDSE/BID-RIM/04 passé avec le groupement AFRICA BATIMENT/RIDWOINE/HBS-TP relatif aux Travaux de Construction des Infrastructures Scolaires au profit de l'Enseignement Secondaire/DPEF/BID lot n° 1, pour un montant de 129 618 503 UM hors taxes et droits de douanes, a été exécuté par ce groupement.

En foi de quoi, la présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.



**HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

**AMEXTIPE**

**CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURE COMPLEMENTAIRE  
AU GITE D'ETAPE ET A L'HOTEL DE VILLE DE KIFFA**

**MONTANT DU MARCHE : 64 226 968 UM - MRO**

**PJ :**

**Contrat de travaux  
Pvs des réceptions**

**HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

**AGENCE MAURITANIEENNE D'EXECUTION DES TRAVAUX  
D'INTERET PUBLIC POUR L'EMPLOI (AMEXTIPE)**

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PDU)**

Financement : Crédit MAU 3574

**Construction d'Infrastructures Complémentaires Pour le  
Gîte d'Etape et Aménagements Divers pour l'Hôtel de  
Ville de Kiffa**

**CONTRAT DE TRAVAUX : PDU 1 1051-07**

Entreprise : HBS TP

Montant TTC : 65 467 593UM

Délai d'exécution : 06 mois

**Décret**

Infrastructures complémentaires de l'hôtel de ville et du gîte d'étape de Kiffa

Entreprise. HBS-TP

levés topographiques complémentaires.

Pour ce faire, le Maître d'Ouvrage Délégué donnera préalablement mandat à l'entrepreneur pour payer à sa place les factures concernées, voire passer les commandes et effectuer leur suivi pour le compte du Maître d'Ouvrage Délégué.

Les factures en question seront établies au nom du Maître d'Ouvrage Délégué. Le Maître d'Ouvrage Délégué remboursera au franc le montant de ces factures à l'entrepreneur, selon compte rendu du mandat, par prise en compte dans une rubrique spéciale appelée remboursements divers dans les décomptes.

Pour l'exécution de son mandat, l'entrepreneur recevra une rémunération de dix (10) pour cent du montant de la facture.

**2.29.2 Limite aux remboursements divers**

L'obligation imposée à l'entrepreneur d'effectuer des paiements pour le compte du Maître d'Ouvrage Délégué ne s'applique que jusqu'à concurrence d'une dépense totale n'excédant pas trois (3) pour cent du montant du marché.

**2.30 DROIT DE PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE**

L'entrepreneur garantira le Maître d'Ouvrage Délégué et le maître d'œuvre contre les revendications des tiers concernant les brevets, licences, dessins et modèles, marques de fabrique ou de commerce employés, sauf si ces brevets, licences, dessins et modèles, marques de fabrique ou de commerce lui sont imposés par le Maître d'Ouvrage Délégué, par ordre de service, postérieurement à la notification du marché.

Il appartient à l'entrepreneur d'obtenir, à ses frais, les cessions, licences ou autorisations nécessaires, le Maître d'Ouvrage Délégué ayant le droit, ultérieurement, de procéder ou de faire procéder, par qui bon lui semble, à toutes les réparations ou modifications qu'il juge nécessaires. Les droits de propriété industrielle qui pourront naître à l'occasion ou au cours des travaux, resteront acquis à l'entrepreneur.

**2.31 PUBLICITE**

En cours de chantier, aucun panneau publicitaire ne sera autorisé sur le chantier sans la permission écrite de l'Ingénieur, à l'exception des panneaux d'identification dont le libellé et les dimensions devront auparavant avoir reçu l'accord du Maître d'Ouvrage Délégué.

Aucun renseignement relatif aux travaux ne pourra être donné par l'entrepreneur à des personnes étrangères au chantier.

Les demandes de la presse seront envoyées au Maître d'Ouvrage Délégué.

**2.32 VALIDITE DU MARCHE**

Le présent marché ne sera valide qu'après sa notification à l'entrepreneur par le Maître d'Ouvrage Délégué.

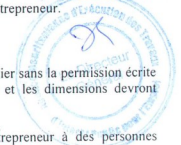
Fait à Nouakchott, le

Lui et accepté  
L'Entrepreneur

Ahmed Ould Abdatt

Approuvé  
Le Directeur Général de l'AMEXTIPE

FALL N'Guissaly





## PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PDU)

Travaux Complémentaires de la Gîte d'Étape et de l'Hôtel de Ville de Kiffa

### PROCES VERBAL DE LEVE DES RESERVES

L'an deux mille dix et le vingt huit mars, la commission ci-dessus désignée a visité les locaux de l'hôtel de ville et de la gîte d'étape à Kiffa en vue de prononcer la levée des réserves constatées dans le PV du 21/01/2010.

#### Etais présent MM :

Mr Yakoub Ould Taleb Maire de la commune de Kiffa  
Mr Mohamed Ould Mouhamed Lemine Chef service technique de la commune de Kiffa  
Mr Mohamed Ould Haiballa Chef de l'Antenne régional de l'AMEXTIPE à Kiffa  
Mr Hbib Ould Benyamine HBS TP

A l'issue de la visite la commission a constaté que les réserves du procès verbal du 21/01/2010 ont été levées.

Fait à Kiffa le, 28 / 03 / 2010

Pour la Commune de Kiffa

Le Maire

Mr Yakoub Ould Taleb



Pour l'AMEXTIPE

Mr Mohamed Ould Haiballa



Pour l'Entreprise

Mr Hbib Ould Benyamine



Le chef de Service Technique

Mr Mohamed Ould Mouhamed Lemine



الوكالة الموريتانية لتنفيذ الأشغال ذات النفع العام للتشغيل  
Agence Mauritanienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi

13/09/2010

N°078/MBH/DT/2010

### ATTESTATION

Je soussigné, Directeur Technique de l'Agence Mauritanienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (AMEXTIPE), atteste par la présente que l'entreprise **HBS TP** a réalisé, dans les conditions suivantes et pour le compte de l'Agence, les travaux de **Construction d'infrastructures complémentaires au Gîte d'étape et à l'hôtel de ville de Kiffa** :

- Montant TTC : 64 226 968 UM
- Délai : 210 jours
- Date de Démarrage : 20/01/2008
- Date de réception provisoire : 28/03/2010

Cette attestation, qui n'est valable qu'en copie originale, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le Directeur Technique



M. TIRERA Idrissa





**HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

**HBS TP**  
**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

**AMEXTIPE**  
**CONSTRUCTION DU MARCHE DE DAR EL BEIDHA ET RE-  
HABILITATION THAB SWEISSRA**  
**NOUAKCHOTT**  
**MONTANT DU MARCHE : 86 240 000UM - MRO**

**PJ :**

**Contrat de travaux  
Pvs des réceptions**

**AGENCE MAURITANIENNE D'EXECUTION DE  
TRAVAUX D'INTERET PUBLIC POUR L'EMPLOI  
(AMEXTIPE)**

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT  
PRIORITAIRES DES COMMUNES DE LA  
COMMUNAUTE URBAINE DE NOUAKCHOTT**

**LOT n° 6 : COMMUNE D'EL MINA**

**Construction Du marché Dar El Beidha  
Réhabilitation du centre de santé « swessra »**

**CONTRAT DE TRAVAUX N° :06/PERCCUN PIP/2010**

Entreprise: Groupement A. T. P. A / H. B. S. T-P  
Montant TTC: 86 240 000 UM  
Délai: 6 mois  
Adresse: Ksar ancien Lot N° 109  
Tél. 525 28 62 – 524 31 90 -524 31 92

Date : décembre 2010



39

Aucun renseignement relatif aux travaux ne pourra être donné par l'entrepreneur à des personnes étrangères au chantier.  
Les demandes de la presse seront envoyées au Maître d'Ouvrage Délégué.

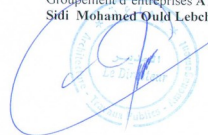
**2.32 VALIDITE DU MARCHÉ**

Le présent marché ne sera valide qu'après sa notification à l'entrepreneur par le Maître d'Ouvrage Délégué.

Fait à Nouakchott, le 21 décembre 2010

Lu et accepté le mandataire du  
Groupement d'entreprises ATPA/HBS TP  
Sidi Mohamed Ould Lebchir

Approuvé le  
Le Directeur Général de l'AGENCE  
Ahmedou Ould Mohamed Mahmoud



11 JAN 2011  
RECEU A MOUAKCHOUH LE  
11/01/2011  
A Ould Lebchir  
Le Directeur de l'Agence

**PERCCUN- FINANCEMENT AFD  
Projet d'Equipement et de Renforcement des Communes et de la Communauté  
Urbaine de Nouakchott**

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE DE LA COMMUNE D'EL MINA  
PERCCUN/PIP – EL MINA/ LOT 6

REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE THAB SOUESSARA  
CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ A DAR EL BEIDHA

**PROCES-VERBAL RECEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

L'an deux mil onze et le dimanche treize novembre, la commission composée des membres ci-dessous a procédé à la visite des sites cités ci-dessus en vue de prononcer la réception provisoire des travaux.

**Etaient présents:**

- Mr Mohamed Addallahi O/ Sidi, Ingénieur CUN
- Mr Idoumou Ould Cheikhna, chef service technique Commune d'EL MINA
- Mr Mohamed Baba Haiballa CP/ AMEXTIPE
- Mr Saidou Nourou Kante, Ingénieur GC Bureau G.A.S
- Mr Med' Mahmoud Ould Naji ATPA- HBS TP

Au terme de la visite des travaux relatifs aux réserves du PV de réception provisoire en date du 27/10/2011. La Commission a constatée la levée totale des réserves et a prononcée la réception provisoire sans réserves.

Fait à Nouakchott, le 13 novembre 2011.

**Les signataires :**

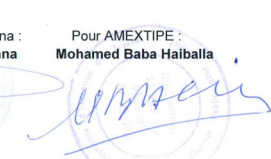
Pour la CUN :  
**Mohamed Addallahi O/ Sidi,**  
Khaled el Saleck

Pour la Commune Elmina :  
**Idoumou Ould Cheikhna**

Pour AMEXTIPE :  
**Mohamed Baba Haiballa**

Pour le Bureau d'Etude GAS :  
**SAIDOU NOUROU KANTE**

Pour le Groupement ATPA- HBS TP :  
**MED' MAHMOUD OULD NAJIE**



1 / 1

**PERCCUN- FINANCEMENT AFD  
Projet d'Equipement et de Renforcement des Communes et de la Communauté  
Urbaine de Nouakchott**

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE DE LA COMMUNE D'EL MINA  
PERCCUN/PIP – EL MINA/ LOT 6

REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE THAB SOUESSARA  
CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ A DAR EL BEIDHA

**PROCES-VERBAL DE RECEPTION DEFINITIVE DES TRAVAUX**

L'an deux mille treize et le mardi dix neuf février, la commission composée des membres ci-dessous a, en vue de prononcer la réception définitive des travaux, procédé à la visite des deux sites : **CENTRE DE SANTE THAB SOUESSARA et LE MARCHÉ DE DAR EL BEIDHA.**

**Etaient présents:**

- Mr Idoumou Ould Cheikhna, chef service technique - Commune d'EL MINA
- Mr Souleimane O/ Mohamed Moustapha, CP/ AMEXTIPE
- Mme Ramata Samba Diallo, Technicienne GC Bureau G.A.S
- Mr Sidi Mohamed O/ Lebchir, mandataire du groupement ATPA- HBS TP

Au terme de la visite des sites et après avoir constaté la levée des réserves portées au procès verbal de pré-réception en date du mercredi 13 février 2013, la commission a prononcé la réception définitive des travaux.

Fait à Nouakchott, le 19 février 2013.

**Les signataires :**

Pour la CUN  
**MOHAMED ABDELLAH O/ SIDI**

Pour la Commune d'El Mina  
**IDOUMOU OULD CHEIKHNA**



Pour le Bureau d'Etude GAS  
**RAMATA DIALLO**

Pour le groupement ATPA –HBS TP  
**SIDI MOHAMED OULD LEBCHIR**



## **HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

## **DPEF / PNDSE**

**CONSTRUCTION ET EXTENSION DU COLLEGE TOUJOU-  
NINE 5 ET COLLEGE DE DAR NAIM 1**

**MONTANT DU MARCHE : 62 095 275 UM - MRO**

**PJ :**

**Contrat de travaux  
Pvs des réceptions  
Attestations**

REPUBLICQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Honneur - Fraternité - Justice  
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
DIRECTION DES PROJETS EDUCATION - FORMATION

Marché N° : 599/27 /CCM/DPEF/PNDSE/09 /C202  
DAO N° 88/DPEF/PNDSE/08

Objet: CONSTRUCTION, EN 12 LOTS SEPARES, DES SALLES DE CLASSES DANS DES  
ETABLISSEMENTS SECONDAIRES A NOUAKCHOTT

LOT 6 (collège de Toujounine 5 et collège de Dar NAÏM 1)

Adjudicataire : H B S TP

Montant TTC : 62 095 275 UM.

Financement : Contrepartie (C2D2)

Adjugé le : 14/01/2009

Délai d'Exécution : 10 mois

Imputation Analytique : C022101



VISA du Président de la CCM



10 FEB 2009

La réception définitive sera prononcée par la même commission que celle désignée à l'article 17 à l'expiration d'un délai de garantie d'un an et selon les critères exigés par la réception provisoire.

19. Enregistrement et timbres

Les formalités et les coûts d'enregistrement et timbres sont à la charge de l'Entrepreneur.

20. Approbation du Marché

Le Marché ne sera exécutoire qu'après son approbation par Monsieur le Premier Ministre.

Fait à Nouakchott, le

Pour l'Entrepreneur  
Le directeur Général de HBS  
Ahmed Ould Abdatt



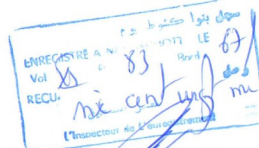
Pour l'Administration,  
Le Ministre de l'Education Nationale  
Ahmed Ould Bah

Le Premier Ministre

Moulaye Ould Mohamed Laghdaf



21 MAR 2009



mille neuf cent cinquante deux

**DPEF/PNDSE**  
**PV DE RECEPTION PROVISOIRE DES SALLES DE CLASSES DANS**  
**LES ETABLISSEMENTS SECONDAIRE A NOUAKCHOTT LOT N°6**  
**(COLLEGE DE DAR NAIM 1 ET COLLEGE DE TOUJOUNINE 5)**  
Marché N° 599/27/CCM/DPEF/PNDSE/09/C2D2

L'an deux mille dix et le premier Mars, la commission de réception composé de :

M. Maouloud Ould n'diak : **Conseiller CCM**  
M. Mohamed Raré O/ Jeghdane : **MEFS/DFIS**  
M. Hamoud Ould Cheikhna : **CTR2/DPEF (Dar Naim, Teyarett, Ksar)**  
M. Ba Ismaïla : **CTR 1/DPEF (Toujounine, Arafatt, Riyadh)**  
M. Ahmed O/ Moctar : **Bureau suivi B E T B**  
M. Ahmed O/ ABDAT : **DG HBS-TP**

S'est rendue dans les sites, ou elle a procédé à la visite des travaux cités en objet, en vue de leur réception provisoire.

Après avoir vérifié et constaté la totalité et la qualité de l'exécution des travaux, leur conformité au dossier technique, la commission a également constaté la levée des réserves émises dans le procès verbal de réception établi le 22 Février 2010.

Au vu des éléments qui précèdent et de l'achèvement total des travaux, la commission se prononce pour la réception provisoire des travaux sans réserves du lot N°6.

Une copie du présent PV sera remise à chaque membre de la commission.

**Conseiller CCM**  
M. Maouloud Ould n'diak



**CTR 1/DPEF**  
M. Ba Ismaïla

**MEFS/DFIS**  
M. Mohamed Raré O/ Jeghdane

**Bureau suivi B E T B**  
M. Ahmed O/ Moctar

**CTR2/DPEF**  
M. Hamoud Ould Cheikhna

**DG HBS-TP**  
M. Ahmed O/ ABDAT



الجمهورية الإسلامية الموريتانية  
وزارة الشؤون الاقتصادية والتنمية  
إدارة مشاريع التهيئة والتكوين

Nouakchott, le 21 avril 2010

N° 301/DPEF/TM/10

**ATTESTATION DE BONNE EXECUTION**

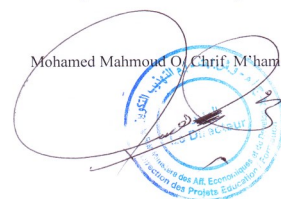
Je soussigné, Mohamed Mahmoud O/ Chrif M'hamed, Directeur des Projets Education/Formation, atteste par la présente, que les marchés passés avec HBS TP, ont tous été exécutés.

Il s'agit des marchés, ci-après indiqués :

- N° 599/27/CCM/DPEF/PNDSE/09/C2D2, relatif à la construction du Collège de Toujounine 5 et du Collège de Dar Naïm 1 (lot 6);
- N° 637/09/DPEF/PNDSE/G9, relatif à la construction de latrines pour le lycée 2 de Nouadhibou.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Mohamed Mahmoud O/ Chrif M'hamed







## **HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

## **ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ET DE TRANSPORT**

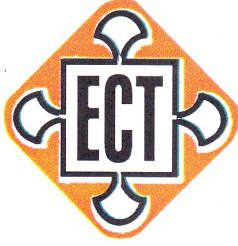
**CONSTRUCTION DES POSTES DE SANTE, EXTENSIONS DES  
HOPITAUX ET DE CENTRE DE FORMATION**

**PROFESSIONNELS**

**MONTANT DU MARCHE : 160 000 000 UM - MRO**

**PJ :**

**Contrat de travaux  
Pvs des réceptions  
Attestations**



بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

# مقاولة البناء والنقل

## ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ET DE TRANSPORTS

### ATTESTATION DES TRAVAUX EXCECUTES

Nous soussignés **Monsieur Mohamed O/ Marcou** Président Directeur Général de l'E.C.T (Entrepris de Construction et de Transport) BP : 40215 Nouakchott, atteste par la présente que la société **H.B.S-T.P** (Hydraulique, Bâtiment, Service T.P) BP : 778 Nouakchott Ksar, a été bien chargée par notre entreprise pour l'exécution de l'ensemble des travaux relatifs aux marchés cités ci-après :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| 1) Construction des postes de santé Lots N°:1, 2,3 et 4 au Hodh El Gharbi pour un montant de | : 65.000.000 UM |
| 2) Construction des Hôpitaux Régionaux de Kiffa, Aioun, Nema et Tidjikja pour un montant     | : 75.000.000 UM |
| 3) Construction d'un Centre de Formation Professionnel À Nema pour un montant de             | : 20.000.000 UM |

**TOTAL GENERAL = 160.000.000 UM**

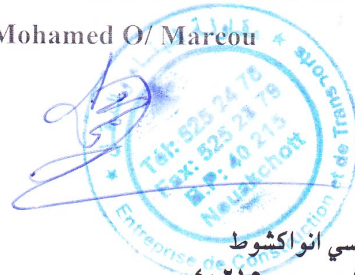
Notons bien que les ouvrages ont été exécutés dans des bonnes conditions et dans les délais requis.

En foi de quoi nous lui délivrons la présente attestation des travaux réalisés pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Nouakchott, le 31/12/2009

Le Président Directeur Général

Mohamed O/ Marcou



SIEGE SOCIAL NOUAKCHOTT  
Registre de Commerce 956 - Boîte Postale 40 215  
Téléphone 525 24 78 - Fax 525 28 79 - Nouakchott

المقر الرئيسي انواكشوط  
س.ت. ٩٥٦ - ص.ب. ٤٠٢١٥  
الهاتف: ٥٢٥ ٢٤ ٧٨ - فاكس: ٥٢٥ ٢٨ ٧٩ - انواكشوط

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 7.000.000 UM

## **HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

## **DPEF / PNDSE**

**CONSTRUCTION ET EXTENSION DU COLLEGE DE DAR  
NAIM 2, ET LYCEE DAR NAIM 1**

**MONTANT DU MARCHE : 55 083 934 UM - MRO**

**PJ :**

**Contrat de travaux  
Pvs des réceptions  
Attestations**

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Honneur - Fraternité - Justice  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
DIRECTION DES PROJETS ÉDUCATION - FORMATION

Marché N° 200/09/CCM/DPEF/PNDSE/09/08  
DAO N° 88/DPEF/PNDSE/08

Objet: CONSTRUCTION, EN 12 LOTS SÉPARÉS, DES SALLES DE CLASSES DANS DES  
ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES À NOUAKCHOTT

LOT 7 (Lycée de Dar Naïm 1 et collège de Dar NAÏM 2)

Adjudicataire: HBS TP

Montant TTC: 55 083 934 UM.

Financement: Contrepartie (C212)

Adjugé le: 14/01/2009

Délai d'Exécution: 10 mois

Imputation Analytique: C022101

VISA du Président de la CCM

A. TK 834  
17/02/09



La réception définitive sera prononcée par la même commission que celle désignée à l'article 17 à l'expiration d'un délai de garantie d'un an et selon les critères exigés par la réception provisoire.

19. Enregistrement et timbres

Les formalités et les coûts d'enregistrement et timbres sont à la charge de l'Entrepreneur.

20. Approbation du Marché

Le Marché ne sera exécutoire qu'après son approbation par Monsieur le Premier Ministre.

Fait à Nouakchott, le

Pour l'Entrepreneur  
Le directeur Général de HBS TP  
Ahmed Ould Abdatt

Pour l'Administration  
Le Ministre de l'Éducation Nationale  
Ahmed Ould Bata



Le Premier Ministre  
Moulaye Ould Mohamed Laghdaf

27 MAR 2009



14 AVR 2009



**DPEF/PNDSE**  
**PV DE RECEPTION PROVISOIRE DES SALLES DE CLASSES DANS**  
**LES ETABLISSEMENTS SECONDAIRE A NOUAKCHOTT LOT N°7**  
**(LYCEE DAR NAIM ET COLLEGE DAR NAIM2)**  
Marché N° 600/28/CCM/DPEF/PNDSE/09/C2D2

L'an deux mille neuf et le vingt six novembre, la commission de réception composé de :

M.Maouloud ould n°diak : **Conseiller CCM**  
M. Mohamed Raré O/ Jeghdane : **MEFS/DFIS**  
M. Hamoud Ould Cheikhna : **CTR2/DPEF (Dar Naim, Teyarett, Ksar)**  
M. Ahmed O/ Moctar : **Bureau suivi B E T B**  
M. Ahmed O/ ABDAT : **DG HBS-TP**

S'est rendue dans les sites, ou elle a procédé à la visite des travaux cités en objet, en vue de leur réception provisoire.

Après avoir vérifié et constaté la totalité et la qualité de l'exécution des travaux, leur conformité au dossier technique, la commission a également constaté la levée des réserves émises dans le procès verbal de réception établi le 02 novembre 2009.

Au vu des éléments qui précèdent et de l'achèvement total des travaux, la commission se prononce pour la réception provisoire des travaux sans réserves du lot N°7.

Une copie du présent PV sera remise à chaque membre de la commission.

**Conseiller CCM**  
M.Maouloud ould n°diak

**MEFS/DFIS**  
M. Mohamed Raré O/ Jeghdane

**CTR2/DPEF**  
M. Hamoud Ould Cheikhna

**Bureau suivi B E T B**  
M. Ahmed O/ Moctar

**DG HBS-TP**  
M. Ahmed O/ ABDAT

PV réception provisoire lot7/26/11/2009

République Islamique de Mauritanie  
Ministère des Affaires Economiques et du Développement  
Direction des Projets Education - Formation



الجمهورية الإسلامية الموريتانية  
وزارة الشؤون الاقتصادية والتنمية  
إدارة مشاريع التثقيف والتكوين

Nouakchott, le 27 décembre 2009

N° 807/DPEF/TM/09

**ATTESTATION DE BONNE EXECUTION**

Je soussigné, Mohamed Mahmoud O/ Chrif M'Hamed, Directeur des Projets Education/Formation, atteste par la présente que le marché n° 600/28/CCM/DPEF/PNDSE/09/C2D2 passé avec l'Entreprise **HBS TP**, relatif à la construction du Collège de Dar Naïm 2 et du Lycée de Dar Naïm 1 (lot 7) au profit du Système Educatif, a été exécuté par cette société pour un montant toutes taxes comprises de 55 083 934 UM.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le Directeur



**HBS TP**  
**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

**BAROUC. SA.**

**TRAVAUX DE SOUS TRAITENCES**

- 1. CONSTRUCTION DE 09 VILLA HAUT STANDING A SUKUK**
- 2. TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURE DE PECHEs**

**MONTANT DU MARCHE : 294 564 737 UM - MRO**

**PJ :**

**ATTESTATION**



Nouakchott, le 26/10/2009

**ATTESTATION DE BONNE EXECUTION**

Je soussigné, **M.Mohamed Abdallahi Ould Sidi Mohamed** Directeur Général de L'Entreprise **BAROUC-sa**, atteste par la présente que, dans le cadre du marché N° : **01/2007/T'Mar** relatif à la Construction de 09 Villas Haut Standing à SuKuK , le Groupement ATPA/ H.B.S-TP a réalisé les gros œuvres des bâtiments à notre entière satisfaction, dont le montant s'élève à **179 325 425 UM** (Cent Soixante Dix Neuf Millions Trois Cent Vingt Cinq Mille Quatre Cent Vingt Cinq Ouguiyas)

En foi de quoi, cette présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

LE DIRECTEUR GENERAL  
Mohamed Abdallahi Ould Sidi Mohamed

  
المدير العام  
BAROUC. S.A.

Nouakchott, le 24 /11/ 2009

**ATTESTATION DE BONNE EXECUTION**

Je soussigné, **M.Mohamed Abdallahi Ould Sidi Mohamed** Directeur Général de L'Entreprise **BAROUC-sa**, atteste par la présente que, dans le cadre du marché N° : **001/T/ADU/PDU/07** relatif à la construction des infrastructures de Pêches à la Plage des Pêcheurs de Nouakchott, le Groupement ATPA/ H.B.S-TP a réalisé les travaux des Bâtiments ci-dessous énumérés, à notre entière satisfaction, dont le montant s'élève à **115 239 312 UM** (Cent Quinze Millions Deux Cent Trente Neuf Mille Trois Cent Douze Ouguiyas)

Il s'agit de :

- Siège de la Fédération des Pêches
- L'antenne de sauvetage
- Trois aires d'accueil du Pélagique
- Une Table d'élaboration

En foi de quoi, cette présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

LE DIRECTEUR GENERAL  
Mohamed Abdallahi Ould Sidi Mohamed

  
المدير العام  
BAROUC. S.A.

**HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENTS ET DES TRANS-  
PORTS**

**DIRECTION DES BATIMENTS**

**TRAVAUX MODIFICATIFS DE L'EX SIEGE DE LA DIRECTION  
GENERAL DES DOUANES A NOUAKCHOTT**

**MONTANT DU MARCHE : 27 704 034UM - MRO**

**PJ :**

**CONTRAT  
PV DE RECEPTIONS  
ATTESTATION**

DS 27705FO  
Sous  
le 27/12/06

République Islamique de Mauritanie  
Honneur- Fraternité- Justice  
Ministère de L'Équipement et des Transports  
DIRECTION DES BATIMENTS  
DB

MARCHE APRES APPEL D'OFFRES POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX MODIFICATIFS AU NIVEAU DE L'EX SIEGE DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES A NOUAKCHOTT

Marché n° :

Montant : 27 704 034 UM T T C  
Délai : 04 mois  
Attributaire : Gpment HBSTP/MTB Sarl  
Financement : Budget Etat RIM

VISA DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES MARCHES



ARTICLE 4.11. : REFERENCE AUX TEXTES GENERAUX

L'entrepreneur reste soumis aux stipulations du décret n° 2002/08 du 12/02/2002 portant code des marchés publics.

ARTICLE 4.12. : APPROBATION DU MARCHÉ

Le présent marché ne sera exécutoire qu'après son approbation par Monsieur le Ministre de L'Équipement et des Transports.

Lu et Approuvé

Approuvé le ... 26 DEC. 2006

L'Entrepreneur

Le Ministre de l'Équipement et des Transports

AHMED OULD ABDATT

BA IBRAHIMA DEMBA



27 DEC 2006  
ENREGISTRÉ A NOUAKCHOTT LE 27/12/06  
Vol. PO 49 Bord. 236/5  
RECU  
L'inspecteur de l'enregistrement  
naxali dix sept mille quarante deux



PROCES-VERBAL DE RECEPTION DEFINITIVE

**Objet** : Travaux modificatifs au niveau de l'ex siège de la Direction Générale des Douanes

**REFERENCE**: Marché n°016/CDM/MET/06

L'an deux mille neuf et le 08 Juillet, la commission chargée de la réception des travaux cités en objet et ci-dessous composée a procédé à la visite de l'ex siège de la direction générale des douanes, en vue de constater l'état des bâtiments.

Mr Diop Issa	Représentant la CDM et la DB/MHUAT
Mlle Marième Mint Bamba	Représentant la CDM et la DB/MHUAT
Mr Jidou Ould Hijbou	Représentant la DEPC/MHUAT
Mr Mohamed Mahmoud Ould Naji	Représentant le Gpmt. HBS TP/MTB

Au cours des visites effectuées, la Commission a constaté que les constructions n'ont pas connu de dégradations ni de désordres liés à leur structure.

Suite aux lettres de convocation à la réception, n°0501/MHUAT/SG et n°067/DB/MHUAT adressées respectivement au Commissaire Adjoint à la Promotion des Investissements et au Directeur Général des Douanes et à leurs réponses par lettres n°092/CPI du 18-08-2009 et n°3011/MF/DGD/D du 06-07-2009, la Commission a décidé, à l'issue de la visite qu'elle a effectuée, de prononcer la réception définitive des travaux

Fait à Nouakchott le 09 Juillet 2009

**Ont signé :**

Pour la CDM et la DB/MHUAT

Diop Issa

Marième Mint Bamba

Pour l'entreprise HBS TP/MTB

Mohamed Mahmoud Ould Naji

Pour la DEPC/MHUAT

Jidou Ould Hijbou



**NB:** les lettres de convocation et leurs réponses font partie intégrante du présent procès-verbal et sont jointes en annexe

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DEFINITIVE

**Objet** : Travaux modificatifs au niveau de l'ex siège de la Direction Générale des Douanes

**REFERENCE**: Marché n°016/CDM/MET/06

L'an deux mille neuf et le 08 Juillet, la commission chargée de la réception des travaux cités en objet et ci-dessous composée a procédé à la visite de l'ex siège de la direction générale des douanes, en vue de constater l'état des bâtiments.

Mr Diop Issa	Représentant la CDM et la DB/MHUAT
Mlle Marième Mint Bamba	Représentant la CDM et la DB/MHUAT
Mr Jidou Ould Hijbou	Représentant la DEPC/MHUAT
Mr Mohamed Mahmoud Ould Naji	Représentant le Gpmt. HBS TP/MTB

Au cours des visites effectuées, la Commission a constaté que les constructions n'ont pas connu de dégradations ni de désordres liés à leur structure.

Suite aux lettres de convocation à la réception, n°0501/MHUAT/SG et n°067/DB/MHUAT adressées respectivement au Commissaire Adjoint à la Promotion des Investissements et au Directeur Général des Douanes et à leurs réponses par lettres n°092/CPI du 18-08-2009 et n°3011/MF/DGD/D du 06-07-2009, la Commission a décidé, à l'issue de la visite qu'elle a effectuée, de prononcer la réception définitive des travaux

Fait à Nouakchott le 09 Juillet 2009

**Ont signé :**

Pour la CDM et la DB/MHUAT

Diop Issa

Marième Mint Bamba

Pour l'entreprise HBS TP/MTB

Mohamed Mahmoud Ould Naji

Pour la DEPC/MHUAT

Jidou Ould Hijbou



**NB:** les lettres de convocation et leurs réponses font partie intégrante du présent procès-verbal et sont jointes en annexe



Le Directeur المدير

**ATTESTATION**

Je soussigné, Sow Amadou Moctar, Directeur des Bâtiments, atteste par la présente que les travaux modificatifs de l'ex siège de la Direction Générale des Douanes à Nouakchott objet du marché n°016/CDM/MET/06 et d'un montant de **27 704 034 UM** financé sur le budget de l'Etat ont été exécutés par le Groupement HBS TP/MTB.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

SOW AMADOU MOCTAR



**HBS TP**

**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux  
Publique**

**HBS TP**  
**Hydraulique, Bâtiment, Service**  
**et Travaux Publics**

Tel. 45 29 17 47

Port : 44898444 - 48802670

BP : 778 - Nouakchott - Mauritanie

**République Islamique de Mauritanie**  
Honneur - Fraternité - Justice

**INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR HBS TP**

1. Nom ou raison sociale : HBS TP (Hydraulique, Bâtiment, Services et Travaux Publics)
2. Adresse : BP 778, SOCOGIM TVZ, Lot N° 85 - Nouakchott
3. Téléphones : 45 29 17 47, Portables : 48 80 26 70 - 22 21 41 06 - 44 89 84 44
4. Lieu, date & numéro d'enregistrement du registre de commerce : RC N° 44 399 du 12 Janvier 2004, Tribunal de Nouakchott.
5. R.N.C. : N° 871 283
6. Personnes bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre et au marché :  
Hbib O/ BENYAMINE, Directeur général
7. Notre entreprise est classée 7<sup>ème</sup> catégorie au Ministère de l'équipement et des Transports.

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du

Territoire

MHUAT

Projet de construction du Centre Hospitalier de Néma

Marché N° 0493/T/04/AMEXTIPE/2014

**PROCES VERBALE DE LEVEE DES RESERVES**

L'an deux mille vingt et le Lundi 27 janvier, s'est rendue sur le Centre Hospitalier de Néma, la commission ci-dessous :

Directeur du Centre Hospitalier de Néma

Dr Ethmane Ould OUMAR.

DTS/MHUAT

Mr Yahvdhou CHRIF

Mandatire de Groupement HBSTP/ECIM

Mr Hbib Ould BENYAMINE

Après la visite, la commission a constaté la levée des réserves mentionnée sur le procès verbal de réception provisoire en date du 15 juillet 2019.

Fait à Néma le 27 janvier 2020

Les signataires

Directeur du Centre Hospitalier de Néma

Dr Ethmane Ould OUMAR

Mandatire de Groupement

Hbib Ould BENYAMINE

DTS/MHUAT

Yahvdhou-CHRIF

# PROCES VERBALE DE VISITE DE RECEPTION

## PROVISOIRE

PROJET CONSTRUCTION DU CENTRE HOSPITALIER DE NEMA

Consistance des travaux prévus : (A) la construction d'un bâtiment principal ; (B) construction des annexes ; (C) la construction d'un mur de clôture y/c entrée; (D) Aménagements extérieurs

Contrat : Marché N° 0493/T/04/AMEXTIP/2014

L'un deux mille dix-neuf, le 15 juillet, la commission ci-dessous indiquée suite à la demande de l'entreprise, a effectué une visite de chantier en perspective de procéder à la réception provisoire des travaux du projet de construction du centre hospitalier de Nema.

### Etaient présents :

- Mr. Ba Idrissa, Représentant DIMM/MS
- Mr. Yahafou Cherif, DTS/MHUAT
- Dr. Doudou Sall, Représentant CDM
- Mr. Oumar Vall, Représentant DGB
- Mr. Habibi Benyamine, Représentant du groupement HBS TP/ECIM

Après avoir passé en revue l'ensemble des réalisations, la commission prononce la réception provisoire sous réserve de la levée des observations suivantes :

### A. Bâtiment principal

- Déplacer tous les groupes des climatiseurs des étages qui sont dans les couloirs vers la toiture
- Parfaire la fermeture de l'ensemble des fenêtres et la mise en place des moustiquaires manquantes
- La reprise des peintures intérieures dans certain couloire
- Remplacement de toutes les lampes, prises, brasseurs d'air et combinées défectueux



D- Aménagement Intérieur  
Compléter la peinture sur bordure  
Faire la signalisation au niveau de la cours

Faire descendre les enduits au niveau du soubassement  
Décapage du sable à l'intérieur

C- Mur de Clôture :

- Terminer les travaux d'alimentation et d'évacuation des eaux
- La reprise de l'ensemble des peintures intérieures
- Mise en place des appareils électriques manquants
- Mise en place des fenêtres manquantes
- l'extérieur (garage)
- Corriger la profondeur de la fosse de vidange ainsi que le niveau par rapport à

Garage, Maintenance, Incinérateur, Cuisine, Buanderie)

- Achever les travaux de la dialyse/Ex pharmacie

Dialyse/ex pharmacie

B Annexes garage, maintenance, incinérateur)

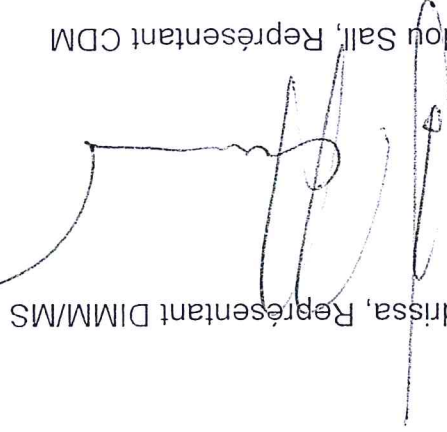
- Parfaire l'étanchéité des portes extérieures
- Remplacer l'ensemble des serrures défectueux par des serrures plus de qualité
- Assurer l'auto blocage de la porte d'entrée principale et parfaire son ouverture
- Revoir la hauteur de la bande de protection antichocs des murs et mise en place sur les portes
- Terminer le réseau des fluides biomédicaux
- Montage des convoyeurs au bout des chaises à la Turc
- Montage des lavabos manquants
- Montage des climatiseurs conformément au DQE
- Montage de vitres manquantes
- Montage des fenêtres et portes manquantes
- Mise en place de l'évacuation et de l'alimentation d'eau des lavabos chirurgicaux au niveau des blocs opératoire
- Terminer le réseau d'évacuation
- Mise en place des panneaux vitrés manquants (accueil de l'entrée principale
- Mise en place d'un système de récupération des eaux des climatiseurs (couloirs du RDC)
- Mise en place d'un système de la sécurité incendie comme prévue au Marché



Fet Pose des pylônes d'éclairage manquant  
Nettoyage de l'ensemble

La commission invite l'entreprise à lever ces réserves conformément au  
marché dans un délai de 15 jours à compter de la signature du PV le  
levée de ces réserves sera constaté par le directeur de l'hôpital assisté  
par l'un des membres de la commission.

Nouakchott le 23/07/2019

Ont Signé :

Mr. Ba Idrissa, Représentant DIMM/MS  
  
Dr. Doudou Sall, Représentant CDM

Mr. Yahiaou Ghettit, DTS/MHUAT  
  
Mr. Oumar Vail, Représentant DGB  



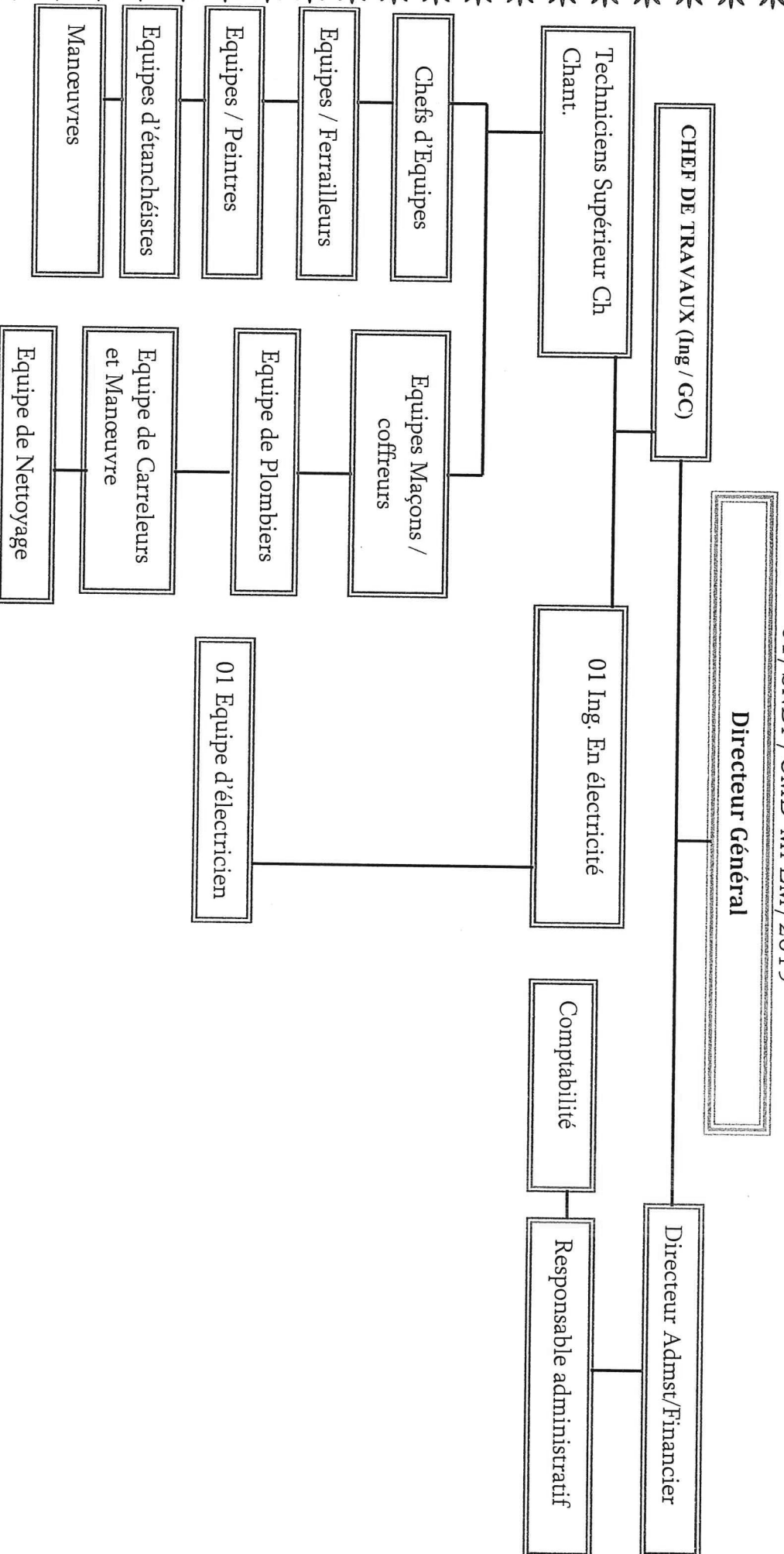
Mr. Habibi Benyamine, Représentant du groupement HBS TP/ECIM  


Schéma d'Organisation de l'Entreprise

01 / SNDP / CMD - MPEM / 2019



Nouakchott, 28 Mars 2019

## Expérience Générale Construction

Nom légal du soumissionnaire : H. B. S. T-P

Rôle du soumissionnaire	Mois/ année de départ*	Mois/ année final(e)	Identification du marché
Entreprise Principale	2018		<p><b>Nom du marché :</b> Construction du Centre Hospitalier de NEMA</p> <p><b>Breve description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :</b> Démolition, évacuation et la Construction de l'Hôpital Régional de Néma</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> AMEXTIPE/MHUAT/DB</p> <p>Attestation</p>
Entreprise Principale	2017		<p><b>Nom du marché :</b> Construction de deux Mosquées et un Stade à Tintane (Wllaya du Hoch el Gharbi)</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> ERRT/MHUAT</p> <p>Adresse : Attestation</p>
Entreprise Principale	2016		<p><b>Nom du marché :</b> Construction d'un Collège Complet à Zouérati</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> DPEF / MAED</p> <p>Adresse : Attestation</p>
Entreprise Principale	2015		<p><b>Nom du marché :</b> Construction du Centre Hospitalier de Kaédi</p> <p><b>Breve description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :</b> Démolition, évacuation et la Construction de l'Hôpital Régional de Kaédi</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> MHUAT/DB</p> <p>Adresse : Attestation</p>
Entreprise Principale	2013		<p><b>Nom du marché :</b> Extension du Collège de Nilmiane</p> <p><b>Breve description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :</b> Construction de Salles de Classes et Equipement</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> DPEF / MAED</p> <p>Adresse : Attestation</p>

2013	Entreprise Principal	<p><b>Nom du marché :</b> Extension du Collège de Seylibaby</p> <p><b>Breve description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :</b> Construction de Salles de Classes et Equipement</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> DPEF / MAED</p> <p><b>Adresse :</b> Attestation</p>
2012	Entreprise Principal	<p><b>Nom du marché :</b> Construction du Marché de Dar el Beidha et du Stade Municipal</p> <p><b>Breve description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :</b> Construction du Marché de Dar el Beidha et du Stade Municipal</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> AMEXTIPE</p> <p><b>Adresse :</b> Attestation</p>
2011	Entreprise Principal	<p><b>Nom du marché :</b> Construction de 2 Bloc Latrines pour le lycée et jedida</p> <p><b>Breve description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :</b> Construction de 2 Bloc Latrines pour le lycée et Jedida</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> DPEF / MAED</p> <p><b>Adresse :</b> Attestation</p>
2010	Entreprise Principal	<p><b>Nom du marché :</b> Construction de 2 Bloc Latrines pour le lycée 2 de Nouadhibou</p> <p><b>Breve description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :</b> Construction de 2 Bloc Latrines pour le lycée 2 de Nouadhibou</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> DPEF / MAED</p> <p><b>Adresse :</b> Attestation</p>
2010	Entreprise Principal	<p><b>Nom du marché :</b> Construction de 09 Villa Haut Standing à Sukuk</p> <p><b>Breve description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :</b> Euvre et Aménagement</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> BAROUC</p> <p><b>Adresse :</b> Attestation</p>
2009	Entreprise Principal	<p><b>Nom du marché :</b> Construction des Infrastructure de Pêche au Plage des Pêcheurs</p> <p><b>Breve description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :</b> Construction des Infrastructure de Pêche au Plage des Pêcheurs</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> BAROUC sa</p> <p><b>Adresse :</b> Attestation</p>
2009	Entreprise Principal	<p><b>Nom du marché :</b> Construction de 12 salles de classes dans le lycée 1 et collège II de Dar Naim</p> <p><b>Breve description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :</b> Construction de 12 salles de classes</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> DPEF / MAED</p> <p><b>Adresse :</b> Attestation</p>

Entreprise Principal	<p><b>Nom du marché :</b> Construction de 12 salles de classes dans les collèges de Toujounine 5 et Dar Naim 1</p> <p><b>Breve description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :</b> Construction de 12 salles</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> DPEF / MAED</p> <p><b>Adresse :</b> Attestation</p>	2009
Entreprise Principal	<p><b>Nom du marché :</b> Construction du palais de justice de Kiffa</p> <p><b>Breve description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :</b> Construction du palais de justice de Kiffa</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> BAROUCA</p> <p><b>Adresse :</b> Attestation</p>	2009
Entreprise Principal	<p><b>Nom du marché :</b> Construction de 04 salles de classes et un bureau directeur à Atar</p> <p><b>Breve description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :</b> Construction des salles de classes et bureau de directeur</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> AMEXTIPE</p> <p><b>Adresse :</b> Attestation</p>	2009
Entreprise Principal	<p><b>Nom du marché :</b> Construction d'un Marché municipal à Dar El Baraka</p> <p><b>Breve description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :</b> Construction d'un Marché municipal de 25 Boutique et une air de vente à Dar El Baraka</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> Commune de Dar el Baraka</p> <p><b>Adresse :</b> Attestation</p>	2009
Entreprise Principal	<p><b>Nom du marché :</b> Construction d'un collège complet de 09 salles à Toujounine 3</p> <p><b>Breve description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :</b> Construction du collège Toujounine 3</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> DPEF / MAED</p> <p><b>Adresse :</b> Attestation</p>	2009
Entreprise Principal	<p><b>Nom du marché :</b> Conduite DN 400 et 600 de Longueur de 18 Km</p> <p><b>Breve description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :</b> Conduite DN 400 et 600 de Longueur de 18 Km</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> AGRINEQ</p> <p><b>Adresse :</b> Attestation</p>	2009
Entreprise Principal	<p><b>Nom du marché :</b> Construction d'un poste frontalier à Nouadhibou</p> <p><b>Breve description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :</b> Construction du poste frontalier</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> Direction des Bâtiments / MHUAT</p>	2008

2008	Adresse : Attestation							
2008	Nom du marché : Travaux de construction des infrastructures pour l'enseignement secondaire Lot n° 11 ATAR Brève description des Travaux réalisés par le soumissionnaire : Travaux de construction de laboratoires et bibliothèque à ATAR Nom du Maître d'Ouvrage : D P E F / M A E D Adresse : Attestation	Entreprise Principale						
2008	Nom du marché : Construction des Radiers sur la Route de Zravia Brève description des Travaux réalisés par le soumissionnaire : Construction des Radiers sur la Route de Zravia Nom du Maître d'Ouvrage : AGRINEQ Adresse : Attestation	Entreprise Principale						
2008	Nom du marché : Construction de deux collèges complet à Toubbouyaely et à Magham Ibrahim Brève description des Travaux réalisés par le soumissionnaire : Construction de deux collèges complets Nom du Maître d'Ouvrage : D P E F / M E N Adresse : Attestation	Entreprise Principale						
2007	Nom du marché : Construction de deux blocs Laboratoires Biologie et Chimie a CHN Brève description des Travaux réalisés par le soumissionnaire : Construction de deux blocs Laboratoires Biologie et Chimie a CHN Nom du Maître d'Ouvrage : Université de Nouakchott Adresse : Attestation	Entreprise Principale						
2007	Nom du marché : Travaux de réhabilitation de l'agence de SONIMEX de sebka Brève description des Travaux réalisés par le soumissionnaire : Travaux de réhabilitation de l'agence. Nom du Maître d'Ouvrage : SONIMEX Adresse : Attestation	Entreprise Principale						
2007	Nom du marché : Construction de la Potence du Ksar Brève description des Travaux réalisés par le soumissionnaire : Travaux de construction, Alimentation en eau et Aménagement. Nom du Maître d'Ouvrage : Communauté Urbaine de Nouakchott Adresse : Attestation	Entreprise Principale						

Entreprise Principal	<p><b>Nom du marché :</b> Aménagement divers pour l'hôtel de ville et gîte d'étape de Kiffa</p> <p><b>Breve description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :</b> Construction d'une salle de conférence et Suite d'hôtel à Kiffa</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> AMEXTIPE</p> <p><b>Adresse :</b> Attestation</p>	2007
Entreprise Principal	<p><b>Nom du marché :</b> Travaux de réhabilitation et aménagement du siège de la direction général des douanes</p> <p><b>Breve description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :</b> Réhabilitation et aménagement</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> Ministère des Finances / DGD</p> <p><b>Adresse :</b> Attestation</p>	2007
Entreprise Principal	<p><b>Nom du marché :</b> Réhabilitation des CRA de Kiffa et Tidjikja</p> <p><b>Breve description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :</b> Réhabilitation des CRA de Kiffa et Tidjikja</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> P D D O</p> <p><b>Adresse :</b> Attestation.</p>	2006
Entreprise Principal	<p><b>Nom du marché :</b> Construction de 04 salles de classes et réhabilitation d'un amphithéâtre</p> <p><b>Breve description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :</b> Construction de 04 salles de classes et réhabilitation d'un amphithéâtre</p> <p><b>Nom du Maître d'Ouvrage :</b> D P E F / M A E D</p> <p><b>Adresse :</b> Attestation</p>	2006



**HBS TP**  
**Hydraulique, Bâtiment, Service et Travaux Publics**

Tel. 45 29 17 47 / 48 80 26 70  
 BP : 778 – Nouakchott – Mauritanie  
 E-mail : [entrphbstp@yahoo.fr](mailto:entrphbstp@yahoo.fr)

**République Islamique de Mauritanie**  
 Honneur – Fraternité – Justice

**MATERIELS DE L'ENTREPRISE**

DESIGNATION	NOMBRE	POSSESSION	ETAT
Chargeur 920	01	P	CATERPILLARD
Dumper pour Béton	04	P	(T B Etat)
Camion benne de 20m3	02	P	RENAULT KERAX
Véhicule utilitaire	01	P	0094 AU 00 (Hyundai)
Groupe électrogène 85kva	01	P	PERKINS
Echafaudage modulaire pour une hauteur de 10m et accessoires	01	P	
Monte-charge amovible	01	P	
Compresseur	01	P	PERKINS
Bétonnières de 500 et 350 litres	06	P	(T B Etat)
Matériel de Coffrage et échafaudage	02 lots	P	Neuf
Vibrateurs à aiguilles + compresseur	02	P	Neuf
Helicoptère vibrant	01	P	Neuf
Règle vibrante	01	P	Neuf
Matériel topographique	01	P	(T B Etat)
Cône d'Abraham	01	P	(T B Etat)
Moules pour béton	02	P	Neuf
Vibroponduse avec plusieurs moules	04	P	Neuf
Densitomètre à membrane (ou gamma densitomètre)	01	P	Neuf
Petits matériels de chantier de génie civil	Lots	P	Neuf
Un marteau piqueur	02	P	(T B Etat)
Lots d'Etats Métallique de 1000 unités par lots (L : 5m)	04	P	(T B Etat)
Bâches à eau de 15 -20 m3	10	P	Neuf
Caisses à Outille de mesures (Electricité et Plomberie)	04	P	Neuf
Atelier de menuiserie métallique (Poste à soudeuse, meule, perceuse, etc...)	01	P	Neuf

Tous les matériels sus énumérés est une propriété exclusive de l'entreprise, et sera mobilisé pour l'exécution des travaux dès la notification d'un ordre de service.

République Islamique de Mauritanie  
 Ministère de l'Équipement  
 Direction Générale des  
 Transports Ferroviaires  
 M.S.

N° d'identification nationale: 773752661  
 NOM: NEMOUC MOHAMMED NAJEM  
 PRENOM: CHEH MOU  
 ADRESSE: AVENUE AVENIS  
 GENRE: V.P  
 MARQUE: TOYOTA  
 PUISSANCE: S11BMW5 640E003464  
 N°SÉRIE VIN: 00  
 COULEUR: 00  
 PLACES: 4/5  
 DATE DE MISE EN CIRCULATION: 2000  
 DATE DE LA CARTE GRISE: 01.04.2012  
 N° d'immatriculation: 4752.AA06RIM  
 N° de la carte grise: 01.04.2225  
 N° de la carte grise précédente: 126KGS  
 N° de la carte grise: 1655KGS  
 N° de la carte grise: 2000  
 N° de la carte grise: 008146 / DGTT/2012

Direction Générale des Transports Ferroviaires  
 Le Directeur Général des Transports Ferroviaires  
 M. S.

4752.AA06RIM  
 N° d'immatriculation

UDC F N° 2034/ NKITVE 21 10/10121.

الجمهورية الإسلامية الموريتانية  
Ministère de l'Équipement,  
des Transports  
et des Travaux Publics  
Direction Générale des  
Transports Terrestres

M.S

NOM: GROUPEMENT ATPA/H.BSTP

PRENOM: \_\_\_\_\_

N° IDENTIFICATION NATIONALE: NKITVE

ADRESSE: \_\_\_\_\_

GENRE: CAMION

MARQUE: RENAULT

PUISSANCE: 25CV

N°SERIE VIN: VF622GVA00005868

COULEUR: GO

PLACES: 2

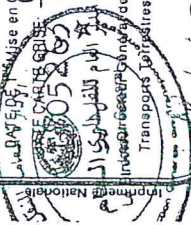
PV: \_\_\_\_\_

الوزن الكامل: 2003

تاريخ السنة الأول للاستخدام: 08/1/013

نوع البطاقة المراد بها: \_\_\_\_\_

N° 13264 /DGTT/2012  
N° d'immatriculation  
1192.ASOORIM



République Islamique de Mauritanie  
 Ministère de l'Équipement  
 et des Transports  
 Direction Générale des  
 Transports Terrestres

N° d'identification nationale: NK 777  
 Adresse: CAMION  
 Genre: MERCEDES  
 Marque: MERCEDES  
 Puissance: 29CV  
 N° série vin: 1 34 388  
 Couleur: GO  
 Places: 2/3  
 Date de mise en circulation: 3/9/2014  
 PV: 1985  
 N° d'immatriculation: 51545 / DGTT/2014  
 N° d'immatriculation: 4905.AGCO.RIM

Le Directeur Général des  
 Transports Terrestres

Imprimerie Nationale/KHIT

A COMPAR

L'an deux mille quinze et le vingt  
 Par devant nous Maître ISHAGH OULD

N:282120

Acte de ]

Mr. Mohamed Abderrahmane Ould Mohamed Abdellahi Ould Maham né en 1982 au  
 Ksar . titulaire de la CNI n°8848421966 domicilié à Nouakchott.

LEQUEL nous a présentement déposé pour reconnaissance d'écriture et de signature, pour  
 être mis au rang de minute de notre étude, pour en assurer le dépôt et la conservation et pour  
 qu'il en soit délivré tout extrait ou expédition à qui il appartiendra.

Quatre exemplaires d'un acte sous seing privé portant attestation de Cession de véhicule de  
 Marque CAMION MERCEDES. Immatriculée 4909AG00. le présent attestation signée le  
 22-05/2015 Par le Groupement ATPA H.B.STP au profit du Groupement d'entreprises  
 HBSTP et ECIM .

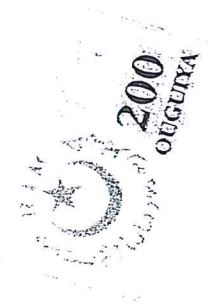
De cette comparution et dépôt, nous avons dressé le présent acte, que nous avons signé avec  
 le comparant.

Fait à Nouakchott, le 28.05 2015

LE NOTAIRE

Fait en la page en l'étude de  
 Maître ISHAGH OULD AHMED AHMED  
 Notaire titulaire de la charge N°11 à Nouakchott.  
 Qu'en a donné lecture au comparant.

002175  
 28 MAY 2015



République Islamique de Mauritanie  
 Ministère de l'Équipement  
 et des Transports  
 Direction Générale des  
 Transports Terrestres

NOM : GROUPEMENT HBS TP/ECIM, SA RM  
 PRENOM :  
 N° IDENTIFICATION NATIONALE : NK 77  
 ADRESSE :  
 GENRE : CAMION  
 MARQUE : RENAULT  
 PUISSANCE : 29CV  
 N°SÉRIE VIN : VF633FVBO00100525  
 COULEUR : GR  
 PLACES : 2/3  
 PV :  
 DATE DE 1<sup>re</sup> Mise en Circulation : 2003  
 DATE CARTE GRISE : 30/7/2015  
 N° d'immatriculation : 8852.AR00.RIM

Imprimerie Nationale/NKT

AC TEDEVNTE N°5680/N/CHIKH /2015

République Islamique de Mauritanie  
 Ministère de l'Équipement  
 et des Transports  
 Direction Générale des  
 Transports Terrestres

N° IDENTIFICATION NATIONALE: NK 777  
 GENRE: SR  
 MARQUE: MIBEDER  
 WAGON  
 PUISSANCE: 459MR32MR1 20004  
 COULEUR: ENERGIE  
 PLACES: N° CERTIF PRECEDENT  
 PV: CU, PTC, 2013  
 DATE DE 1<sup>ère</sup> Mise en Circulation: 20/7/2015  
 DATE CARTE GRISE: 20/7/2015  
 N° d'immatriculation: 1861.A500.RIM

GROUPEMENT HBS TP/ECJM.SARI  
 Certificat d'immatriculation de Véhicule

NOM: \_\_\_\_\_  
 PRENOM: \_\_\_\_\_  
 ADRESSE: \_\_\_\_\_  
 GENRE: SR  
 MARQUE: MIBEDER  
 WAGON  
 PUISSANCE: 459MR32MR1 20004  
 COULEUR: ENERGIE  
 PLACES: N° CERTIF PRECEDENT  
 PV: CU, PTC, 2013  
 DATE DE 1<sup>ère</sup> Mise en Circulation: 20/7/2015  
 DATE CARTE GRISE: 20/7/2015  
 N° d'immatriculation: 1861.A500.RIM

Imprimerie Nationale/Nkt

DEC C 18264 RD NK 77/P 11/10/013



République Islamique de Mauritanie  
Ministère de l'Équipement  
et des Transports  
Direction Générale des  
Transports Terrestres



M.S

NOM: **ABDULQADER ISMAEL**

PRENOM: \_\_\_\_\_

N° IDENTIFICATION NATIONALE: **NK 77 P**

ADRESSE: \_\_\_\_\_

GENRE: **V.P** TYPE: **PORTER**

MARQUE: **HYUNDAI** CARROSSERIE: **C.I**

PUISSANCE: **7CV**

N°SERIE VIN: **KMFZCZ7JACU78U194**

COULEUR: \_\_\_\_\_ ENERGIE: **GC**

PLACES: **4** N°CERTIF PRECEDENT: \_\_\_\_\_

PV: \_\_\_\_\_ ITC: \_\_\_\_\_

DATE DE 1<sup>ère</sup> Mise en Circulation: **2012**

DATE CARTE GRISE: **29/10/013**

**041624123** N° **J23319** / **DGIT** / **13**

N° d'immatriculation: **0034.AU00.RIM**



Imprimerie Nationale